Quatre-vingt-quatrième année. — N° 53. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 29 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 52-200 du 28 février 1952 relatif aux droits de plaidoirie des avocats (p. 2387).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-74 portant publication de la convention générale entre la France et la république fédérale d'Allemagne, sur la sécurité sociale, signée à Paris le 10 juillet 1950 (rectificatif) (p. 2387).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 2387).

Arrêté du 26 février 1952 portant délégations de signature (p. 2389).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-201 du 28 février 1952 portant prorogation des délais des protêts et des actes destinés à conserver les recours en matière de valeurs négociables dans les régions atteintes par les inondations du Sud-Ouest (p. 2392).

Arrêté autorisant le regroupement des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne-Dordogne (rectificatif) (p. 2393).

Arrêté autorisant le regroupement d'emprunts 5 p. 100 émis par les sociétés nationalisées d'électricité et de gaz (rectificatif) (p. 2393).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation (p. 2393).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 19 janvier 1952 portant remise de débet (p. 2389).

Arrêté du 31 janvier 1952 complétant l'arrêté du 7 mars 1951 portant création d'une commission consultative permanente pour les études d'otho-rhino-laryngologie (p. 2389).

Arrêté fixant la composition de la commission consultative permanente pour les études de parasitologie médicale (p. 2389).

Arrêté autorisant un architecte étranger à exercer sa profession en France (p. 2389).

Arrêtés portant nominations, délégation et attributions de fonctions, détachements, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Architecture (p. 2389).

Enseignement supérieur (p. 2389).

Enseignement du second degré (p. 2390).

Enseignement du premier degré (p. 2391).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté relatif au résultat du concours de recrutement d'un professeur technique adjoint à l'école hôtelière de Thonon-les-Bains (p. 2391).

Arrêté fixant les épreuves des différents examens, les matières au programme et la composition des jurys pour l'enseignement du ski (rectificatif) (p. 2391).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique et éducation physique et sports) (p. 2392).

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école en 1951 (rectificatif) (p. 2392).

Ministère du commerce.

Arrêté du 22 février 1952 fixant les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement administré par la chambre de commerce d'Elbeuf (p. 2393).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 19 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2391).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-202 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections à l'assemblée territoriale du Cameroun (p. 2396).

Décret n° 52-203 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées territoriales en Afrique équatoriale française (p. 2397).

Décret n° 52-204 du 28 février 1952 fixant la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées provinciales à Madagascar (p. 2398).

Arrêtés portant détachements, mises en disponibilité et acceptation de démission:

Administrateurs (p. 2399).

Administration générale (p. 2399).

Administration centrale (p. 2399).

Agriculture (p. 2399).

Eaux et forêts (p. 2399).

Infirmières (p. 2399).

Sages-femmes (p. 2399).

Services administratifs des ports (p. 2399).

Transmissions (p. 2399).

Travaux publics (p. 2399).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 23 février 1952 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des directions régionales de la sécurité sociale (p. 2399).

Arrêté portant détachement et acceptation de démission (directions régionales de la sécurité sociale et inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 2400).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de sécurité pour ces machines (rectificatifs) (p. 2400).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 31 janvier 1952 approuvant la dissolution d'une société de crédit immobilier (p. 2400).

Arrêtés des 31 janvier et 6 février 1952 approuvant la fusion et portant retrait de l'approbation des statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 2400).

Arrêté du 18 février 1952 relatif à l'établissement d'un modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 2400).

Tableau d'avancement, de l'année 1951, pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale (rectificatif) (p. 2400).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 18 février 1952 portant modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscriptions (p. 2401).

Arrêté du 22 février 1952 portant institution d'une régie d'avances pour le payement des dépenses du service social de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (p. 2402).

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachements et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 2402).

Ministère de l'information.

Décret n° 52-205 du 27 février 1952 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires transitoires applicables à certains contrôleurs principaux et contrôleurs de la radiodiffusion et de la télévision françaises (p. 2401).

Jugements préparatoires d'absence (p. 2402).

Jugements définitifs d'absence (p. 2403).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions (p. 2403).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2403).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 27 et 28 février 1952. — Convocations de commissions (p. 2404).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de bois de pin originaires et en provenance du Brésil (p. 2405).

Résultats du tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 2405).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de chefs, chefs adjoints et assistants de clinique à l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 2405).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (6e semaine de 1952) (p. 2406).

Situation de la Banque de France (p. 2407).

Annonces (p. 2408).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 23 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 28 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1091).

N° 22 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 28 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 383).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 28 février 1952 (p. 295).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-200 du 28 février 1952 relatif aux droits de plaidoirie des avocats.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre du budget et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 12 janvier 1948 instituant une caisse nationale des barreaux français et le décret du 25 février 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret du 25 février 1948 sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Les droits de plaidoirie alloués sur le territoire métropolitain pour chaque affaire dans laquelle un avocat est intervenu devant les cours d'appel et les tribunaux de première instance, statuant en matière civile et commerciale ainsi qu'en matière pénale, après constitution de partie civile, devant les tribunaux de commerce, devant les présidents des tribunaux civils et de commerce statuant en référé devant les juges de paix, statuant en matière civile, devant les tribunaux paritaires agricoles sont fixés, pour chaque avocat, aux taux suivants:

« A. — Pour toute affaire devant les cours d'appel, toute affaire civile ordinaire et toute affaire commerciale, devant les tribunaux de commerce:

« Par défaut..... 250 F.
« Contradictoire 500

« B. — Pour toute affaire sommaire devant les tribunaux, tout référé, toute affaire pénale après constitution de partie civile, toute affaire devant les juges de paix statuant en matière civile et toute affaire devant les tribunaux paritaires agricoles:

« Par défaut..... 75 F.
« Contradictoire 150

« Lorsqu'une affaire donne lieu à plusieurs décisions préjudicielles interlocutoires ou définitives, l'allocation n'est accordée, devant chaque degré de juridiction, qu'une seule fois à l'occasion de la première décision intervenue ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, le ministre du budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-74 portant publication de la convention générale entre la France et la république fédérale d'Allemagne, sur la sécurité sociale, signée à Paris le 10 juillet 1950.

CONVENTION GENERALE

ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1952:

Page 803, titre Ier, article 3, paragraphe 2, *c*, 3e ligne, au lieu de: « soit dans des lignes », lire: « soit sur des lignes ».

Page 804, titre II, article 5, 2°, 1re ligne, au lieu de: « l'affectation », lire: « l'affection »

Page 805, titre II, chapitre 3, article 15, paragraphe 2, 2e ligne, au lieu de: « une option contre le bénéfice », lire: « une option entre le bénéfice ».

Page 806, titre III, chapitre 2, article 35, paragraphe 2, 1re ligne, au lieu de: « la mise en vigueur », lire: « la date de mise en vigueur ».

Page 808, au lieu de: « Accord complémentaire n° 1 », lire: « Accord complémentaire n° 2 »; Accord complémentaire n° 2, chapitre 1er, article 5, 1re ligne, au lieu de: « l'organisme de sécurité sociale pour le frontalier », lire: « l'organisme de sécurité sociale français pour le frontalier ».

Page 809, Accord complémentaire n° 3, article 1er, 7e ligne, au lieu de: « au régime de la sécurité sociale », lire: « au régime de sécurité sociale ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 7 en date du 22 février 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

1er tabor marocain. — Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le capitaine Feaugas, déjà récompensé pour les mêmes faits.

3e tabor marocain. — Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le chef d'escadrons de Cherge, déjà récompensé pour les mêmes faits.

11e tabor marocain. — Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le chef de bataillon Delcros, à M. le lieutenant Rebours, à M. le capitaine Delacourt et à M. le lieutenant Font, déjà récompensés pour les mêmes faits.

1er escadron du 1er régiment de chasseurs. — Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le capitaine de Lassus-Saint-Geniès, déjà récompensé pour les mêmes faits.

16e compagnie du 8e bataillon de parachutistes coloniaux. — Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le lieutenant Gueguen, déjà récompensé pour les mêmes faits.

Par décision n° 8 en date du 22 février 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

Azzouz ben Mohamed, sergent, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 3466.
Ba La, adjudant, 6e bataillon de chasseurs laotiens, mle 812.
Bernard (Jean), sergent-chef, base aéroportée Sud.
Berret (Lucien), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.
Berrette (Jean), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Blanchard (Pierre), sergent-chef, base aéroportée Sud.
Blot (Roger), lieutenant, 2e bataillon Muong.
Bolloc'h (André-Jean-Yves-Marie), lieutenant, 5e régiment de spahis marocains. Cette citation annule celle accordée à l'intéressé par l'ordre 21-26 du 14 novembre 1951
Bozec (Michel), sergent, régiment infanterie coloniale du Maroc.
Briand (Max-Louis), colonel, infanterie coloniale, commandant la zone Est Cochinchine.
Calvez (Yves-Marie-Noël), intendant militaire de 1re classe, direction générale des forces terrestres en Extrême-Orient. Cette citation annule celle accordée à l'intéressé par ordre général n° 518 du 16 décembre 1950.
Deo Van Dan, chef de la circonscription de Dien Bien Phu.
Dupoux (Jean-François), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Durand (Aimé-Francis), colonel, commandant de l'artillerie des forces terrestres nord-vietnamiennes.
Fumery (Maurice-Célestin-Henri), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Gangneron (Xavier-Jean-Marie), lieutenant, 2e bataillon thaï.
Gendron (Jean-Jacques-Paul), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Gille-Naves (Serge-Georges), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Ha Van Dung, sergent, 1er bataillon Muong, mle 59715.
Henry (Jean-Marie-Tugdual), lieutenant, 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.
Jean (Gérard), sergent-chef, 1er bataillon thaï.
Jodin (Robert-François), lieutenant-colonel, état-major, 2e bureau, forces terrestres du Viet-Nam.
Jourdan-Belouin (Pierre), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Kiefer (Jean), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Lam Van Tam, aspirant assimilé, 5e régiment de cuirassiers.
Le Ratich, adjudant-chef, 1er bataillon de marche indochinois.
Lombardero (Bénigno), adjudant, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle 31150.
Ly Tien Ngan, chef du groupement Man d'auto-défense, sous-secteur Nghia-Lo.
Moinet (Bernard), lieutenant, 8e bataillon de chasseurs laotiens.
Montagne (André), maréchal des logis-major, 5e régiment de cuirassiers (régularisation; l'intéressé ayant été décoré le 4 février 1952 à Tan-Son Nhut).
Muhlhauser (Michel-François), brigadier-chef, 5e régiment de spahis marocains.
Piulon (Norbert-Maurice), sergent, 1er bataillon thaï.
Poinsin (Marie-Madeleine), infirmière P. F. A. T., service de santé des forces terrestres du Nord-Vietnam.
Rak (Emile), caporal, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Salah ben Mohamed, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 3384.
Sang-Saroun (Sang), adjudant, 1er bataillon chasseurs cambodgiens.
Annule la citation à l'ordre n° 2512 du 11 décembre 1951
Simon (Pierre), adjudant, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Tiphine (Bernard-Léon), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
De Torquat de La Coulerie (Roger-Marie-Joseph), capitaine, III/3e régiment étranger d'infanterie.
Tran Binh Trong, chef de province, adjoint de Thai-Binh.
Truchot (Guy-Marie-Raymond), lieutenant, 8e bataillon parachutistes coloniaux.
Vendeuil (Paul-Henri), lieutenant-colonel, commandant des forces terrestres nord-vietnamiennes.
De La Villeon (Bertrand), lieutenant, mission militaire française du Nord-Vietnam.
Vyttendaele (Maurice), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Wingert (Ernest-Louis), lieutenant, 3/43e régiment d'infanterie coloniale.
Wolgzak (Stanislaw), caporal, groupement léger aéroporté.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieure avec palme,

RÉGULARISATION

Ahmed ben Mohamed, 1re classe, mle 464, 1er tabor marocain.
Allouia ben Belgacem ben Larbi, lieutenant, 2e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Arnaud (Marcel), sergent-chef, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.
Bao Pham Van, supplétif de 2e classe, 200e C. I. S. M.
Bastier (Robert-Georges-Guy), lieutenant, 1er tabor marocain.
Belaouni Amar, caporal-chef, mle 1185, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Beuzon (Marcel), sergent-chef, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Bley (Maurice), capitaine, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Bouchard (Xavier), capitaine, I. M., 1/3e régiment étranger d'infanterie.
Bouteau (Paul), sergent-chef, 1er bataillon Thaï.
Brugger (Jacob), caporal, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Buschiazzo (Louis), lieutenant, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.
Cales (Claude-Marie-Pierre), lieutenant, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Cormier (Jacques), lieutenant, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Daru (Carol), caporal-chef, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Denoix de Saint-Marc (Marie-Joseph-Hélie), capitaine, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Deray (André), sergent-chef, 1er bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.
Drouet (Jean), lieutenant, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.
Ducos (Jean-Marie), lieutenant, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Duffaut (Louis), lieutenant, T. A. P. Nord
Duon Quy Phan, chef de bataillon, 4e bataillon vietnamien.
Duroudier (Louis), adjudant-chef, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Fanget (René), capitaine, 31e bataillon du génie.
Fressy (Bernard), lieutenant, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Gazanion (Georges), lieutenant, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Gil (Lucien), adjudant-chef, 1er bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Gomane (Yves-Pierre), lieutenant, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Goupil (Bernard), lieutenant, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Grosjean (Paul), chef d'escadron, 4e R. A. C.
Gueguen (Emile-René), lieutenant, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Haddou ben Bassou, maoun, mle 61, 1er tabor marocain.
Lacombe (Gabriel), 2e classe, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Lecouillard (Lucien-Maurice), sergent, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.
Lefebvre (Oscar), capitaine, 1re compagnie du 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Legendre (Jean), lieutenant-colonel, 1er régiment de chasseurs.
Lengagne (Auguste-Alfred), adjudant-chef, état-major de la zone Sud des forces terrestres Centre Viet-Nam.
Lhotellier (André), sergent, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Luong Van Dang, sergent, 1er bataillon thaï.
Madani Mohamed, mle 1206, tirailleur de 1re classe, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Malingreau (René), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.
M'Hamed ben Mohammed, 2e classe, 17e tabor marocain.
Moha ou Said, maoun aouel, mle 71, 1er tabor marocain.
Mohamed ben Abdarrahman, sergent, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Bassou ben Lahcene, 1re classe, mle 1691, 6e groupe spahis marocains portés (forces terrestres Centre Viet-Nam).
Mongin (Jean), adjudant, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Martin (Guy), maréchal des logis, 1er tabor marocain.
Marty (Albert), lieutenant, 23e compagnie de commandement du groupe mobile n° 3.
Maynard (André), sergent-chef, 4e compagnie du 1/1e régiment de tirailleurs marocains.
Morand (Marcel), capitaine, A. M., groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.
Moreau (Charles), capitaine, 8e groupe de spahis algériens portés.
Nessmann (Henry), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Nguyen Ba Linh, sergent-chef, 1er bataillon thaï.
Nguyen Van Chuc, sergent, 1er bataillon thaï.
Nguyen Van Dat, sergent, mle 53613, 1er bataillon de marche indochinois.
Nguyen Van Tit, caporal, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Nguyen Van Van, brigadier-chef, 1er régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Nguyen Van Vien, 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Orange (Claude), sergent, centre d'instruction des troupes aéroportées en Indochine.
Pecker (Paul), médecin lieutenant, 1er bataillon thaï.
Perrimond-Tronchet (Léon), lieutenant, 5e régiment étranger d'infanterie.
Pibouleau (Paul), caporal, 8e bataillon de parachutistes coloniaux.
Pillon (Pierre), lieutenant, 1er bataillon muong.
Poey (André), lieutenant, 1er bataillon de parachutistes coloniaux.
Prigent (Marcel), lieutenant-colonel, commandement de l'artillerie des forces terrestres nord-vietnamiennes.
De Rocquigny du Fayel (Michel-Armand), lieutenant-colonel, I. M., troupes aéroportées en Indochine.
De Rocquigny du Fayel (Michel), lieutenant-colonel, troupes aéroportées Nord.
Ruisi (Eugène), sergent-chef, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains.
Rusconi (Charles), sous-lieutenant, commando n° 23.
Salah ben Oulaid, moqqadem aouel, mle 22, 1er tabor marocain.
Schwanengel (Horst), 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Schweitzer (Heinrich), 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Simonetti (Louis), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie.
Steiger (Johann), caporal, mle 31357, 3/3e régiment étranger d'infanterie.
Srir ben Abdesselem, sergent, 3/1e régiment de tirailleurs marocains.
Tao Pham Ngoc, sous-lieutenant, 9e bataillon vietnamien.
Thach Sen, partisan, mle 406 B, 3/3e régiment de tirailleurs algériens.
Thomazo (Jean-Robert), colonel, I. M., groupe mobile n° 4.
Toce (Raymond), chef de bataillon, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Tran Van Tuong, sous-lieutenant, commando n° 21.
Vandenberghe (Roger), adjudant-chef, commando n° 24.
Vanuxem (Paul-Félicien), lieutenant-colonel, I. M., groupe mobile n° 3.
Vanuxem (Paul), lieutenant-colonel, groupement mobile n° 3.
Varney (Raymond), adjudant-chef, 2e bataillon muong.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A TITRE POSTHUME

Aubert de Vincelles (François-Hubert-Raoul), chef de bataillon, 3e régiment étranger d'infanterie.

Boer (Ernest), 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon.

Burguière (André-Paul), lieutenant, 1er bataillon de marche indochinois.

Blentzsch (Gérhard), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

Kieu (Pham), sous-lieutenant, 507e C. I. S. V. N.

Lam Hiem, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens.

Lanet (Alfred), 1re classe, bataillon français de l'O. N. U.

Luttenauer (Robert), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Mulschler (Willi), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Nguyen Huu Nhanh, 1re classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Nickisch (Waldemar), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Rouzeau (Maurice-Marcel), capitaine, 3/4e régiment de tirailleurs marocains.

Tam Truong Van, 2e classe, forces supplétives.

Touvaret (Jean-Vital), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

Turrin (Angelo), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Ty Ngo Van, maréchal des logis, artillerie coloniale.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Vidal de La Blache (Antoine), capitaine, forces françaises en Extrême-Orient.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-102 du 22 janvier 1952 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du ministre de l'armement (coordination);

Vu le décret n° 52-103 du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement;

Vu le décret n° 52-117 du 2 février 1952 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air;

Vu l'arrêté du 31 août 1951 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat à la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Sont confirmées, sauf les exceptions portées aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 ci-après, les délégations de la signature du secrétaire d'Etat à la guerre attribuées par arrêté du 31 août 1951.

Art. 2. — La délégation accordée par l'article 1er de l'arrêté du 31 août 1951 à M. Adnet est conférée à M. Voegelin, sous-directeur de la comptabilité.

Art. 3. — La délégation accordée par l'article 1er de l'arrêté du 31 août 1951 à M. Voegelin est conférée à M. Feltz, administrateur civil de 1re classe.

Art. 4. — La délégation accordée par l'article 4 de l'arrêté du 31 août 1951 à M. le général de division Devaux est conférée à M. le général de brigade Gilliot, directeur du personnel militaire de l'armée de terre.

Art. 5. — La délégation accordée par l'article 4 de l'arrêté du 31 août 1951 à M. l'ingénieur général de 1re classe Salmon est conférée à M. l'ingénieur général de 2e classe Hervet, directeur des études et fabrications d'armement par intérim.

Art. 6. — La délégation accordée par l'article 6 de l'arrêté du 31 août 1951 à M. Segard est conférée à M. Adnet, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur des personnels civils.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1952.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Remise de débet.

Par arrêté du 19 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à M. Régis Peyronnet, maître interne à l'école nationale professionnelle de Voiron (Isère), de la somme de 62.631 F dont il est redevable envers le Trésor au titre d'un supplément de traitement indûment perçu par suite de l'annulation de l'arrêté le déléguant à la 5e classe de son grade.

Complément à l'arrêté du 7 mars 1951 portant création d'une commission consultative permanente pour les études d'oto-rhino-laryngologie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 30 février 1934 portant création de commissions consultatives permanentes pour les certificats d'études spéciales de médecine;

Vu l'arrêté du 7 mars 1951 portant création d'une commission consultative permanente pour les études d'oto-rhino-laryngologie;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté du 7 mars 1951 portant création d'une commission consultative permanente pour les études d'oto-rhino-laryngologie est complété ainsi qu'il suit:

. . . . . .

M. Aubin, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Fait à Paris, le 31 janvier 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUSSET.

Composition de la commission consultative permanente pour les études de parasitologie médicale.

Par arrêté du 8 février 1952, la commission consultative permanente pour les études de parasitologie médicale est composée ainsi qu'il suit:

MM.

Galliard, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Garin, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

Harant, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

Lavier, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Sigalas, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Autorisation à un architecte étranger d'exercer sa profession en France.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat aux beaux-arts en date du 11 février 1952, M. Peter (Fritz), architecte, de nationalité suisse, a été autorisé à exercer sa profession en France sous les réserves et conditions fixées par la loi du 31 décembre 1940 instituant l'ordre des architectes.

Architecture.

Par arrêté en date du 22 janvier 1952, M. Dalattre (Marc), architecte, est chargé, à titre temporaire et jusqu'au 31 décembre 1952, des fonctions d'architecte des monuments historiques de la Mayenne, en remplacement de M. Guinebretière, à compter du 1er janvier 1952.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 15 février 1952, M. Minard (Armand), professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, directeur d'études cumulant à la 4e section de l'école pratique des hautes études (direction d'études de grammaire comparée), en remplacement de M. Koch, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Minard percevra, à dater du 1er janvier 1952, l'indemnité prévue par le décret du 19 mai 1950 en faveur des directeurs d'études cumulants.

Par arrêté en date du 15 février 1952, a été approuvée, pour l'année 1952, la délégation de M. Sannié (Charles), dans les fonctions d'assesseur au directeur du Muséum national d'histoire naturelle.

Par arrêté en date du 18 février 1952, M. Jacob, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lille, est nommé, pour une période de trois ans, à compter du 1er février 1952, doyen de cette même faculté, en remplacement de M. Hermann, démissionnaire.

Par arrêté en date du 20 février 1952, M. Carbonnell (François-Albert), calculateur au bureau des longitudes, est admis, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 23 février 1952.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Mosinger (Michel), professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix-Marseille, est maintenu en position de détachement pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1951, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de professeur à la faculté de médecine de Coimbra (Portugal).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Husson (Roger), chef de travaux à la faculté des sciences de Nancy, est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères en qualité de professeur à l'université de la Sarre, à compter du 1er février 1951 et pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Lutz (Adolphe-Nicolas-Charles), aide-physicien à l'observatoire du Pic-du-Midi, est détaché sur sa demande, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1946, auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions d'administrateur de 1re classe au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Marcade (Jean), professeur agrégé des lettres, mis à la disposition du directeur de l'enseignement supérieur pour exercer les fonctions de membre de l'école française d'Athènes, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'institut français d'Athènes.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Chevrillon (Pierre), professeur agrégé d'anglais au lycée de Toulon, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période du 1er octobre 1931 au 31 décembre 1933, en vue d'exercer les fonctions d'assistant de français et de chargé de cours à King's College (université de Londres).

M. Chevrillon est réintégré dans les cadres métropolitains à compter du 1er janvier 1934, puis détaché auprès du ministre des affaires étrangères, pour la période du 1er octobre 1944 au 30 juin 1945, en vue d'exercer les fonctions d'attaché à la mission de l'éducation nationale auprès de l'université nationale à Londres.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Grosser (Alfred), professeur agrégé d'allemand, pensionnaire de la fondation Thiers, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de spécialiste du programme à l'U. N. E. S. C. O.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Fontanet, née Lalubie (Marguerite), professeur agrégée de lettres, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 17 janvier 1951 et placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 17 janvier 1951 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Salesses (Marie-Jeanne), ex-Mme Colombe, professeur agrégée de lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de directrice du collège franco-égyptien à Zamaleck, le Caire (Egypte).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Furnestin (Jean), professeur adjoint des lycées, docteur ès sciences, est maintenu à la disposition du ministre de la marine marchande pour deux périodes de cinq ans à compter du 1er octobre 1944, en vue d'exercer les fonctions de directeur du service scientifique des pêches du Maroc (Casablanca).

Par arrêté du 25 février 1952, le détachement de M. Bergeaud (René), professeur agrégé des lettres, en vue d'exercer les fonctions de chargé du service de documentation et des étudiants au secrétariat d'Etat à la marine et aux colonies pris par arrêté ministériel en date du 30 avril 1943 sur avis conforme du ministre des finances en date du 19 avril 1943, est limité à la période du 11 novembre 1942 au 23 avril 1946.

M. Bergeaud (René), professeur agrégé des lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période allant du 23 avril 1946 au 1er septembre 1949 pour exercer les fonctions de professeur à Madagascar; pour une période allant du 2 septembre 1949 au 30 septembre 1953 pour exercer ses fonctions auprès du cabinet du commissaire de la République française en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Eude (Michel), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'administrateur de 1re classe au haut commissariat de la République française en Allemagne.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Celerier (Jean), ex-professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er octobre 1946 et le 31 décembre 1947, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Martin (Frédéric), professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de directeur du lycée français Louis-Pasteur à Bogota (Colombie).

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Scott James, née Lagarde (Paule-Honorine), professeur agrégée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de senior lecturer à la London School of Economics and political science de l'université de Londres (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Dayre (Jean), professeur agrégé d'italien, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions de directeur de l'institut français de Zagreb, jusqu'au 30 novembre 1947, et des fonctions d'enseignement à l'université de Palerme du 21 novembre 1947 au 30 septembre 1954.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Pignon (Jean-Pierre), professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Gustin (Michel), licencié ès lettres, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1947, et rétroactivement détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'institut français de Pologne, jusqu'au 15 octobre 1950, puis à Jérusalem, à compter du 16 octobre 1950.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Kervistin (Paul), professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1944, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Marie-Curie à Hanoï; puis pour une période de deux ans à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Marie-Curie à Hanoï.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Hubert (Paul), professeur licencié de mathématiques à Angers, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Nouvelle-Calédonie.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Bourdin (Paul), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947, en vue d'exercer des fonctions de professeur de collège moderne en Tunisie.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Ben Sagy (Omer), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée français de Beyrouth.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Pierre Levi-Provençal, professeur licencié d'histoire et géographie, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée français du Caire (Egypte).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Vuagnoux (Maurice), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Ferrieu (Pierre), professeur licencié d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 25 février 1952, il est mis fin au 30 septembre 1948 au détachement en Syrie de M. Fevret (Maurice) prononcé par arrêté en date du 29 juin 1949.

M. Fevret (Maurice), professeur licencié, cadre normal, 3e catégorie, est mis en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de quatre ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de chercheur au centre d'études et de recherches de Beyrouth.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Leherpeux, professeur certifié, est maintenu détaché auprès du recteur de l'académie de Rennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1950, en vue d'exercer les fonctions de directeur du bureau universitaire des statistiques de Rennes.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Arnaud (Jean), professeur de lettres-philosophie, est maintenu en position de détachement auprès du ministre d'Etat à l'information, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de directeur du poste de Radio-Maroc.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Bermijn, professeur de dessin, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1951, en vue d'exercer les fonctions de professeur de dessin au lycée de garçons et au cours secondaire de jeunes filles de Monaco.

Par arrêté du 25 février 1952, Mlle Grenthe (Yveline), professeur de dessin au lycée de jeunes filles de Valenciennes, est placée en position de détachement auprès du ministre de la justice, garde des sceaux, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 25 février 1952, Mlle Charlety (Geneviève), adjointe d'enseignement au lycée Fénelon à Paris, est placée en position de détachement auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Chevanne, née Wautot (Reine), adjointe d'enseignement, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de lectrice à l'université populaire de Fribourg en Brisgau (zone française d'occupation).

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Esmiol, née Mianne (Georgette), chargée d'enseignement (éducation musicale), est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation: lycée de jeunes filles de Rabat).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Saby (Eugène), chargé d'enseignement (instituteur changé de catégorie le 1er octobre 1949), est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Galatasaray (Istamboul).

Par arrêté du 25 février 1952, les dispositions de l'arrêté interministériel du 31 juillet 1951 sont modifiées comme suit: au lieu de: « Mme Bonneau-Grenade (Danièle) », lire: « Mme Bonneau (Danièle) ».

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Bassart, née Becquart (Henriette), institutrice de 3e classe du département du Pas-de-Calais, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Pamart, née Chambard, institutrice de 3e classe du département de la Seine, est maintenue, pour une durée de deux ans, à compter du 1er février 1950, à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale pour exercer ses fonctions de directrice du centre de formation professionnelle de sténodactylographes de Paris.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Rampe, née Andrets, institutrice de 4e classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue, à compter du 16 mai 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Horb Am Neckar.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Iery, née Poussy (Madeleine), institutrice de 3e classe du département de la Haute-Saône, est maintenue, pour une durée allant du 1er novembre 1951 au 30 septembre 1956, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Baden Baden.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme de Cours (Maud), institutrice stagiaire du département des Landes, est maintenue, pour trois périodes allant du 6 avril 1952 au 5 avril 1957, du 6 avril 1957 au 5 avril 1962, du 6 avril 1962 au 30 septembre 1962, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français de Lisbonne (Portugal).

Par arrêté du 25 février 1952, Mlle Berthelet (Monique), institutrice stagiaire du département de la Côte-d'Or, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition de la directrice de l'école normale supérieure d'éducation physique en qualité d'élève.

Par arrêté du 25 février 1952, Mme Malaterre, née Maunier, institutrice de 4e classe du département du Var, est maintenue, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Résultat du concours de recrutement d'un professeur technique adjoint à l'école hôtelière de Thonon-les-Bains.

Par arrêté en date du 4 février 1952, M. Silvestre (Guy) a été déclaré apte à recevoir une délégation de professeur technique adjoint d'hôtellerie au collège technique hôtelier de Thonon-les-Bains.

Epreuves des différents examens, matières au programme et composition des jurys pour l'enseignement du ski.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 1952: page 1563, 1re colonne, II: Epreuves techniques non éliminatoires, dernier paragraphe, au lieu de: « La note moyenne pour les candidates correspond au temps ainsi obtenu pour les candidates augmenté de 10 p. 100 », lire: « La note moyenne pour les candidates correspond au temps ainsi obtenu pour les candidats augmenté de 10 p. 100 ».

Enseignement technique.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Gautier (Etienne), secrétaire d'inspection principale d'enseignement technique, 4e classe, est placé en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil en vue d'accomplir un stage à l'école nationale d'administration du 24 juin 1946 au 15 décembre 1948 (régularisation).

Education physique et sports.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Portal (Roger), professeur d'éducation physique et sportive, 3e échelon, au lycée de Clermont-Ferrand, est placé en position de détachement, pour compter du 1er janvier 1951, et pour une période de quatre ans neuf mois, auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Lassailly (Emile), professeur d'éducation physique et sportive, 4e échelon, est maintenu en position de détachement, pour compter du 1er novembre 1950, et pour une période de quatre ans onze mois, auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée Gouraud, à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 25 février 1952, Mlle Combes (Andrée), professeur d'éducation physique et sportive, 5e classe, C. N., 1re catégorie, en Tunisie, est maintenue en position de détachement, pour compter du 1er octobre 1946, et pour une période de cinq ans, auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie (régularisation).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Neretti (Marcel), professeur d'éducation physique et sportive, 3e échelon, est maintenu en position de détachement, pour compter du 1er décembre 1950, et pour une période de quatre ans dix mois, auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée Gouraud, à Rabat (Maroc).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Cerruti (J.-Baptiste), maître d'éducation physique et sportive, 2e échelon, C. N., au C. A. Lavoisier de Caussade (Tarn-et-Garonne), est placé en position de détachement, pour compter du 1er mars 1951, et pour une période de quatre ans sept mois, auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Penavaire (Jean), maître d'éducation physique et sportive (1e échelon, cadre normal), est placé en position de détachement, pour compter du 12 février 1951 et pour une période de 4 ans 7 mois auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Hesse (René), maître d'éducation physique et sportive (2e classe, C. N.) J. O. et enseignement sportif de la Mayenne (Laval), est placé en position de détachement, pour compter du 1 septembre 1950 et pour une période de 4 ans 16 jours auprès du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions au collège moderne et technique de Tananarive (Madagascar).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Pecouil (Joseph), maître d'éducation physique et sportive (C. N. 3e échelon), est maintenu en position de détachement, pour compter du 1er décembre 1950 et pour une période de 4 ans 10 mois, auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au collège des Orangers de Rabat (Maroc).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Vautier (Jacques), maître d'éducation physique et sportive (C. N., 2e échelon), est maintenu en position de détachement, pour compter du 1er décembre 1950 et pour une période de 4 ans 10 mois auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au collège Mazagan (Maroc).

Liste des élèves de 3e année de l'école centrale des arts et manufactures ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école, en 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1951: page 8795, 1re colonne, n° 143, au lieu de: « Tranchessee (Pierre) », lire: « Trauchessec (Pierre) ».

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-201 du 28 février 1952 portant prorogation des délais des protêts et des actes destinés à conserver les recours en matière de valeurs négociables dans les régions atteintes par les inondations du Sud-Ouest.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre du commerce et du ministre du budget,

Vu la loi du 27 janvier 1910 modifiée, relative à la prorogation des délais des protêts et des actes destinés à conserver les recours en matière de valeurs négociables;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les délais dans lesquels doivent être faits les protêts et les autres actes destinés à conserver les recours pour toute valeur négociable souscrite antérieurement au 31 janvier 1952, échue depuis le 31 janvier 1952 inclus ou venant à échéance avant le 1er avril 1952, sont prorogés de soixante jours francs.

La disposition qui précède s'applique aux effets payables dans les cantons ci-après:

Cantons d'Arcachon, Audenge, Bordeaux (7 cantons), Blanquefort, Cadillac, Carbon-Blanc, Créon, la Brède, Pessac, Podensac, la Teste, Auros, Langon, la Réole, Saint-Macaire, Sauveterre-de-Guyenne (Gironde).

Cantons d'Agen (1er canton), Agen (2e canton), Astaffort, Laplume, Port-Sainte-Marie, Puymirol, Marmande, Mas-d'Agenais, Tonneins, Damazan, Lavardac, Mézin, Nérac (Lot-et-Garonne).

Cantons d'Auvillar, Beaumond-de-Momagne, Castelsarrasin, Lavit, Moissac, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence, Grisolles, Montech, Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

Cantons d'Amou, Dax, Montfort, Mugron, Peyrehorade, Pouillon, Saint-Martin-de-Seignaux, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons, Tartas (Est), Tartas (Ouest), Aire, Gabarret, Grenade, Mimizan, Mont-de-Marsan, Roquefort, Saint-Sever, Sore, Villeneuve-de-Marsan (Landes).

Cantons de Bayonne (Nord-Est), Bayonne (Nord-Ouest), Biarritz, Bidache, Espelette, Labastide-Clairence, Saint-Etienne-de-Baigorry, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Ustarits, Accous, Arudy, Laruns, Lasseube, Monein, Oloron-Sainte-Marie (Est), Oloron-Sainte-Marie (Ouest), Sauveterre, Tardets-Sorholus, Arthez, Arzacq-Arraziguet, Garlin, Lagor, Lembeye, Lescar, Morlaas, Nay (Est), Nay (Ouest), Orthez, Pau (Est), Pontacq, Salies, Thèze (Basses-Pyrénées).

Cantons de Condom, Riscle, Plaisance, Mirande, Montesquiou, Miélan, Auch (Nord), Auch (Sud), Vic-Fezensac, Samatan, Lombez, Marciac, Fleurance (Gers).

Cantons de Maubourguet, Vic-en-Bigorre, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Cantons d'Aspet, Saint-Gaudens, Auterive, Montgiscard, Toulouse (4 cantons) (Haute-Garonne).

Cette disposition s'applique également aux effets payables hors des cantons ci-dessus énumérés lorsque les porteurs sont domiciliés dans ces mêmes cantons.

Art. 2. — Le ministre des finances, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre du commerce et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre du commerce,
ÉDOUARD BONNEFOUS.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Autorisation de regroupement des emprunts 4 p. 100 émis en 1942 et 1943 par la société Energie électrique de la Moyenne Dordogne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1952: page 2367, 1re colonne, supprimer le dernier paragraphe (porté deux fois).

Autorisation de regroupement d'emprunts 5 p. 100 émis par les sociétés nationalisées d'électricité et de gaz.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1952: page 2368, 1re colonne, visas, 9e ligne, au lieu de: « Vu la lettre du 2 février 1952... », lire: « Vu la lettre du 9 février 1952... »; barème annexé à l'arrêté, colonne des intérêts, 11e ligne, au lieu de: « 51 », lire: « 61 ».

Nomination d'un membre de la commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

Le président du conseil, ministre des finances, le ministre du budget et le ministre des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-161 du 18 février 1952 portant création d'une commission des comptes et des budgets économiques de la Nation et réorganisation de la comptabilité nationale, modifié par le décret n° 52-199 du 27 février 1952,

Arrêtent:

Article unique. — Est nommé membre de la commission des comptes et des budgets économiques de la Nation en application de l'article 1er (1°) du décret du 18 février 1952 modifié:

Membre du conseil économique.

M. Le Brun.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,
EDGAR FAURE.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

MINISTERE DU COMMERCE

Nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement administré par la chambre de commerce d'Elbeuf.

Le ministre du commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 19 janvier 1950 qui a autorisé la chambre de commerce d'Elbeuf à établir dans cette ville un bureau public de conditionnement des laines, cotons et autres textiles;

Vu la délibération en date du 22 janvier 1952 par laquelle la chambre de commerce d'Elbeuf a sollicité l'homologation de nouveaux tarifs applicables aux épreuves de contrôle effectuées dans cet établissement,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au bureau de conditionnement administré par la chambre de commerce d'Elbeuf sont fixés comme suit:

I. — Opérations principales.

A. — Soie naturelle

Se conformer aux tarifs et règlements de la condition publique de Lyon.

B. — Textiles autres que la soie naturelle

1° Pesage.

Colis conditionnés: par 100 kg, sans fractionnement	30 F.
Colis non conditionnés: par 100 kg, sans fractionnement	60

2° Tares.

Constatation de la tare d'une balle comprenant manutention et fourniture pour le remballage	200
Constatation de la tare de deux paquets (pour les parties ou paquets non emballés)	75
Constatation de la tare d'une caisse	75
Constatation de la tare d'une caisse avec transvasement	75 F.

Constatation de la tare des tubes:

a) Lorsque le conditionnement est demandé, il est fait un nombre d'épreuves de tares de tube égal à celui des épreuves de conditionnement, sans fractionnement, par demi-épreuve; l'épreuve 17

b) Lorsque le conditionnement n'est pas demandé (minimum deux épreuves):

Lorsque le fil doit être dévidé, par épreuve	175
Lorsque le fil ne doit pas être dévidé, par épreuve	85

3° Conditionnement.

Les prix de l'épreuve et de la demi-épreuve de conditionnement son respectivement les suivants:

Laines et fibrannes filées, fils de rayonne:	
L'épreuve	780
La demi-épreuve	390
Laines et fibrannes à tous autres états que les fils:	
L'épreuve	650
La demi-épreuve	310
Coton filé, chanvre, lin, jute et autres textiles végétaux:	
L'épreuve	360
La demi-épreuve	180
Dévidage:	
Le dévidage des fils sur tubes est payé:	
Par épreuve	180
Par demi-épreuve	85
Le dévidage du fil en grosse bobine du type dit « Alexandre » est passible d'une double taxe, soit:	
Par épreuve	370
Par demi-épreuve	185

Ce tarif s'applique en comptant autant d'épreuves de dévidage que d'épreuves de conditionnement.

4° Titrage et numérotage.

1° Lorsque la partie est en même temps conditionnée, fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.:	
L'épreuve de numérotage	220
2° Lorsque la partie sur laquelle est demandé le titrage ou le numérotage n'est pas conditionnée.	
Echantillons isolés: fils de laine, de coton, de lin, de jute, de rayonne, etc.:	
L'épreuve de numérotage non conditionnée	220
Pour la première	440
Pour les suivantes	220

5° Dégraissage et détermination des charges.

Pour tous les textiles: l'épreuve	690

6° Essais dynamométriques et de torsion.

Essais dynamométriques:	
Un essai fil à fil comprenant dix épreuves	220
Le même essai en atmosphère standard, selon la norme G 07-003	295
Un essai par échevette comprenant dix épreuves.	325
Le même essai en atmosphère standard	440
Un essai de tissu à la traction (comprenant deux épreuves)	220
Le même essai en atmosphère standard	295
Un essai de tissu à la perforation (comprenant deux épreuves)	220
Le même essai en atmosphère standard	295
Une épreuve de résistance sur tissu selon la norme G07-001 (cinq casses en chaîne et cinq casses en trame en atmosphère standard)	1.305
Un essai de torsion (dix épreuves)	340

Pour les essais précédents, il est fait un rabais de 25 p. 100 lorsqu'il est demandé, pour les fils, au moins dix essais, soit cent épreuves; pour les tissus, au moins vingt épreuves.

7° Analyse de laboratoire.

Par dosage	1.190

8° Détermination des taux de reprise par mesure hygrométrique.

L'épreuve	1.495

9° Mesurage des tissus.

Par pièce ou coupe mesurée:	
Lorsque la manutention est faite par le personnel du propriétaire	44
Lorsque la manutention est faite par le personnel de la condition	85

II. — **Opérations accessoires et magasinage.**

A. — Soie naturelle

Se conformer aux règles et tarifs de la condition des soies de Lyon.

B. — Autres textiles que la soie naturelle

Réencaissage.

a) Caisses contenant des bobines, au poids brut:

Jusqu'à 100 kg	295 F.
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	30

b) Caisses contenant des canettes d'un poids supérieur à 20 grammes au poids brut:

Jusqu'à 100 kg	380
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	38

c) Caisses contenant des bobines ou canettes d'un poids égal ou inférieur à 20 grammes au poids brut:

Jusqu'à 100 kg	520
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	52

d) Caisses contenant des bobines « Alexandre » au poids brut:

Jusqu'à 100 kg	200
Au delà de 100 kg, par 10 kg supplémentaires	21

e) Caisses contenant des boîtes ou paquets de fils en écheveaux, par boîte ou paquet réencaissé 4

Minimum de perception:

Par caisse normale de filature	60
Par caisse incomplète ou caissette	30

Fermeture de caisse.

Pour refermer une caisse:

Ordinaire	52
Grande, dite d'exportation	67
Pour poser des équerres, par équerre	15
Dépose et repose de cercles, par caisse	86
Cerclage, par cercle	58

Couture des balles.

Cette opération est faite gratuitement pour les balles conditionnées.

Pour les autres elle est payée, par balle 45

Comptage des écheveltes.

Cette opération, lorsqu'elle est demandée, est payée par boîte de 5 kg 155

Comptage des bobines en caisse.

Il est perçu pour cette opération une taxe égale à celle du réencaissage proprement dit.

Prélèvement, emballage et envoi d'échantillons remise des épreuves.

Gratuit pour toute référence prise à la condition publique et non emballée.

Pour ballots sous toile:

Jusqu'à 5 kg	405
Par 5 kg supplémentaires	25

Pour ballots sous papier:

Jusqu'à 5 kg	56
Par 5 kg supplémentaires	45

Service des expéditions et réceptions des marchandises par embranchement particulier.

a) Expédition comprenant raccordement et tous autres frais d'expédition:

Par 100 kg, sans fractionnement 37

b) Arrivages:

Par 100 kg, sans fractionnement 22

Doublage, marquage, cordage.

Le doublage d'une balle ne comprenant pas la fourniture de la toile ni l'inscription de la marque et du numéro:

Balle de peigné	78
Balle de blousse ou laine lavée	85

Fourniture d'une toile neuve de qualité supérieure: prix du syndicat des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing augmenté de 15 p. 100.

Inscription d'une marque	9
Inscription d'un numéro	9

Manutentions diverses.

Prix selon temps passé et fournitures. L'heure d'ouvrier est comptée à raison de 220

Minimum de perception 440

Séjour et assurance.

Le tarif des différentes taxes de séjour et d'assurance est le suivant:

a) **Droit fixe d'assurance**: il est perçu d'office sur toutes marchandises non reprises immédiatement un droit fixe d'assurance:

Par 100 kg, sans fractionnement 47 F.

Le droit fixe n'est applicable qu'à partir du cinquième jour lorsque les marchandises ne peuvent être reprises immédiatement du fait des opérations complémentaires confiées au conditionnement.

b) **Taxe de séjour et d'assurance**: il est perçu par période, dix jours sans fractionnement, une taxe de séjour et d'assurance: par 100 kg, sans fractionnement 136

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés, soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1952.

Le ministre du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT HUBAC.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 19 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 février 1952, pris en conseil des ministres sur la proposition du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 février 1952 portant que les promotions faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Ballère (René-Félix-Raoul), agriculteur, domicilié à Saint-Arnoult (Calvados); 51 ans de pratique agricole et de services militaires. Officier du 22 janvier 1938.

Colomb (Marie-Simon-Charles), directeur général honoraire des eaux et forêts, domicilié à Paris; 41 ans de services civils et militaires. Officier du 25 janvier 1934.

Pallier (Léon-Ernest-André), agriculteur, président de la chambre d'agriculture du Gard, président de la société centrale d'agriculture du Gard, domicilié à Nîmes (Gard); 60 ans de pratique agricole. Officier du 11 février 1930.

Décret du 19 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 février 1952, pris en conseil des ministres sur la proposition du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 7 août 1951 portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Bonjean (Alexandre-Claudius-Marius), président de l'union des caisses centrales de la mutualité agricole, domicilié à Lyon (Rhône); 22 ans et demi de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Décrets du 19 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 19 février 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 5 février 1952 portant que les promotions et nominations faites aux termes desdits décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier

MM.

Beaumont (Clément), agriculteur, président des distilleries de France, vice-président de la distillerie agricole, domicilié à Labbeville (Seine-et-Oise); 46 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 29 mars 1922.

Bordas (Jean), directeur de recherches du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique, domicilié à Avignon (Vaucluse); 37 ans 7 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 janvier 1937

Brault (Jean-Alphonse), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription d'Angers (Maine-et-Loire); 40 ans 11 mois de services civils et militaires. Chevalier du 23 décembre 1929.

Casanova (Louis-François-Charles), directeur de la coopérative agricole régionale des Alpes de Provence, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 30 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 14 décembre 1938.

Chipault (Henri-François-Frédéric), éleveur, membre du conseil d'administration de l'acclimatation des propriétaires de chevaux de courses au galop de France, domicilié à Paris; 34 ans de pratique professionnelle. Chevalier du 8 août 1936.

Condemine (Jean), agriculteur viticulteur, président de la caisse régionale de crédit agricole du Libournais, président de la chambre d'agriculture de la Gironde, domicilié à Canon, par Fronsac (Gironde); 45 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 25 décembre 1926.

Coquot (Adrien), ancien professeur de pathologie chirurgicale à l'école nationale vétérinaire d'Alfort, domicilié à Chantilly (Oise); 45 ans de services civils et militaires. Chevalier du 30 juillet 1925.

Courregelongue (Jean), agriculteur sylviculteur, secrétaire général du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, domicilié à Bordeaux (Gironde); 49 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 14 janvier 1928.

Demay (Marie-Joseph-René), constructeur en ciment armé, domicilié à Paris; 39 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 18 janvier 1938.

Floret (Henri-Léon), inspecteur général des haras nationaux, domicilié à Compiègne (Oise); 36 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 13 mars 1933.

Godfroy (Georges-Célestin), directeur honoraire de la caisse régionale de crédit agricole de l'Est-Nancy, secrétaire général de la société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, domicilié à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 24 juillet 1930.

Gonnet (Alexis-Fernand), pépiniériste, président du syndicat des négociants pépiniéristes de la région méridionale, domicilié à Camaret-sur-Aigues (Vaucluse); 47 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 12 janvier 1933.

Labracherie (Pierre-Léonard), administrateur civil au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 33 ans 1 mois de services civils et militaires. Chevalier du 30 juillet 1937.

Laliere (Hippolyte), président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, président de la société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes, domicilié à Nice (Alpes-Maritimes); 59 ans de services civils et militaires. Chevalier du 25 mai 1923.

Maury (Jacques-Edouard), agriculteur, président de la laiterie coopérative de Saint-Sozy, domicilié à Saint-Sozy (Lot); 55 ans 1 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 26 février 1921.

Parcellier (François-Clément-Jean-René), ingénieur principal honoraire des travaux publics de l'Etat, président de la région cynégétique de Bordeaux et du Sud-Ouest, domicilié à Ribérac (Dordogne); 34 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 5 novembre 1931.

Rebour (Henri-Charles-François), chef du service de l'arboriculture au gouvernement général de l'Algérie, domicilié à El-Biar (département d'Alger); 31 ans 8 mois de services civils et militaires. Chevalier du 1er juin 1920.

Ricou (Jean-Raoul-Armand), vétérinaire, président de la caisse locale de crédit agricole, domicilié à Montguyon (Charente-Maritime); 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 27 décembre 1923

Roy (Louis-Léon-Justin), directeur d'école d'industrie laitière, domicilié à Mamirolle (Doubs); 38 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 24 décembre 1938.

Tardos (Léon-Joseph), directeur de la caisse régionale de crédit agricole du Gers, domicilié à Auch (Gers); 57 ans de services civils et militaires. Chevalier du 11 décembre 1932.

Van Den Heede (Georges-Adolphe-Hyacinthe), horticulteur paysagiste, président de la chambre syndicale des pépiniéristes du Nord de la France, domicilié à Lille (Nord); 49 ans 4 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 29 juillet 1938.

Vauclin (Louis-Gaston), administrateur de la Société française du froid, président d'honneur de la section frigorifique du Nord et Normandie, Centre-Ouest, domicilié à Paris; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 17 février 1935.

Au grade de chevalier.

MM.

Alary (Jean), président du comice agricole du canton de Lauzun, domicilié à Lauzun (Lot-et-Garonne); 50 ans de pratique agricole et de services militaires.

Allix (Jacques-Louis), administrateur civil au ministère de l'agriculture, chargé des fonctions de sous-directeur des productions animales, domicilié à Paris; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Audidier (Lucien-Henri-Edgar), directeur des services de recherche et de propagande de la Société commerciale des potasses d'Alsace, domicilié à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Ausset (Fernand-Joseph), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de l'Aude, domicilié à Carcassonne; 23 ans 10 mois de services civils et militaires.

Bayle (Pierre-Jean-Antoine), chef de bureau à la caisse nationale de crédit agricole, domicilié à Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Benoist (Maxime-François-Louis), négociant en grains, produits du sol, domicilié à Bonnetable (Sarthe); 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bigourdan (Joseph-Marcel), maître artisan charron forgeron, domicilié à Avignon (Vaucluse); 49 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Bonnot (Eugène-Jean-André), directeur des entrepôts d'une société de produits vinicoles, domicilié à Charenton (Seine); 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bouscourt (Gaston-Alfred-Jules), agriculteur, président fondateur de la sucrerie distillerie coopérative agricole de Roisel, vice-président de la caisse régionale de crédit agricole de Péronne, domicilié à Roisel (Somme); 38 ans 5 mois de pratique agricole et de services militaires

Boulhol (Pierre-Jacques-Henri), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Rabat (Maroc); 38 ans 2 mois de services civils et militaires.

Bourgeois (Eusèbe-Auguste-Gabriel), docteur vétérinaire, domicilié à Dijon (Côte-d'Or); 35 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Brunel (Alexandre-Joseph-Marie), agriculteur, domicilié à Pastun-en-Plumelec (Morbihan); 38 ans 8 mois de pratique agricole et de services militaires.

Cabande (Jules-Jean), boulanger, président du syndicat patronal de la boulangerie de la Haute-Garonne, vice-président de la confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, vice-président à l'office des céréales de la Haute-Garonne, domicilié à Toulouse (Haute-Garonne); 44 ans 1 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Rogon de Carcaradec (James-Lionel-Marie-Félix-Anatole), agriculteur, domicilié à Keriven-en-Buhulien (Côtes-du-Nord); 45 ans de pratique agricole et de services militaires.

Cayla (Denis-Marcel), agriculteur distillateur, président des distillateurs de la Charente et de la Charente-Maritime, domicilié à Cherves-de-Cognac (Charente); 48 ans de pratique agricole et de services militaires.

Chaigneau (Eugène-François-Xavier), vétérinaire, domicilié à la Boissière-de-Montaigu (Vendée), 40 ans 7 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Chauvin (Paul-Valère), agriculteur, vice-président de la chambre d'agriculture d'Alger, vice-président de l'association des producteurs de céréales du département d'Alger, domicilié à Victor-Hugo (Alger); 31 ans de pratique agricole et de services militaires.

Chiron (Roger-Alexandre-Antoine-Emile), président de la commission des contingents (comité professionnel de l'industrie des pâtes alimentaires, domicilié à Chambéry (Savoie); 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cornillier (Henri-Léonce-Frédéric), propriétaire, viticulteur, vice-président de la confédération nationale des coopératives vinicoles, président de la fédération des caves coopératives du Var, domicilié au Cannet-des-Maures (Var); 43 ans 8 mois de pratique agricole et de services militaires.

Courau (Joseph-Léon-Marie), agriculteur, domicilié à Perissan (Gironde); 26 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Creuilly (Auguste), agriculteur, domicilié à Gonneville (Manche); 74 ans 5 mois de pratique agricole et de services militaires.

Cuif (Eugène), agriculteur, vice-président des syndicats betteraviers du Nord-Est à Reims, domicilié à Saint-Morel (Ardennes); 31 ans de pratique agricole et de services militaires.

Cuinat (Henri-Jean-Victor), directeur général de la mutualité agricole du département de l'Yonne, domicilié à Auxerre (Yonne); 29 ans 4 mois de services civils et militaires.

Delfour (Léon-Guillaume), agriculteur, président du comice agricole du canton de Mur-de-Barrez, domicilié à Mur-de-Barrez (Aveyron); 55 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Demangeat (Rémy-Charles-Albert), vétérinaire, domicilié à Witry-les-Reims (Marne); 51 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dubois (Pierre), agriculteur, vice-président de la confédération générale des planteurs de betteraves, domicilié à Tremblay-les-Gonesses (Seine-et-Oise); 35 ans de pratique agricole et de services militaires.

Gallet (Marcel-Emmanuel), agriculteur, président de la coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Luneray, domicilié à Luneray (Seine-Inférieure); 42 ans de pratique agricole et de services militaires.

Gasse (Henri-Barthélémy), inspecteur général des services vétérinaires, domicilié à Paris; 22 ans de services civils et militaires.

Gaucher (Etienne-Lucien), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Nancy, domicilié à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 24 ans 10 mois de services civils et militaires.

Godefroux (Paul-Etienne-Jules), docteur-vétérinaire, domicilié à Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne); 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gorse (Charles-Jacques), président et directeur général d'une société de salaisons et conserves à Limoges, domicilié à Limoges (Haute-Vienne); 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guichard (Xavier-René), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Vesoul (Haute-Saône); 29 ans 3 mois de services civils et militaires.

Havette (Georges-Théodule), agriculteur, domicilié à Harville (Meuse); 62 ans de pratique agricole.

Hermitte (Jean-Marcel-Louis), ingénieur principal des eaux et forêts, domicilié à Rambouillet (Seine-et-Oise); 22 ans 1 mois de services civils et militaires.

Heusey (Jean), agriculteur, domicilié à Bassenneville (Calvados); 34 ans de pratique agricole et de services militaires.

Homassel (Jean-Georges-François), administrateur civil au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 33 ans 6 mois de services civils et militaires.

Hourcastagnou (Raymond-Jean-Marie), agriculteur, domicilié à Ayzac-Ost (Hautes-Pyrénées); 55 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Huguet (Frédéric-Paul-Alexis), ingénieur du canal à Carpentras, domicilié à Carpentras (Vaucluse); 30 ans 5 mois de services civils et militaires.

Huygues-Despointes (Marie-Joseph-André), producteur, exportateur de rhum, sucre et bananes, domicilié à Fort-de-France (Martinique); 28 ans 6 mois de pratique professionnelle.

Jaboun (Louis-Marie-Alexandre-Albert), administrateur civil au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 26 ans 4 mois de services civils et militaires.

Lacombe (Antony), agriculteur, président du comice agricole de Salers, domicilié à Salers (Cantal); 39 ans de pratique agricole et de services militaires.

Lales (Alexandre), agriculteur, domicilié à Gommenec'h (Côtes-du-Nord); 40 ans 8 mois de pratique agricole et de services militaires.

Lamarre (Georges-Edouard), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Niort, domicilié à Niort (Deux-Sèvres); 31 ans 2 mois de services civils et militaires.

Lance (Henri-Faustin), vétérinaire, domicilié à Levier (Doubs); 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lassalle (Eugène), agriculteur, directeur de la compagnie agricole de la Crau, domicilié à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône); 49 ans de pratique agricole et de services militaires.

Lasserre-Capdeville (Noël-Ulysse), agriculteur, vice-président du syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées, domicilié à Baigts-de-Béarn (Basses-Pyrénées); 37 ans de pratique agricole et de services militaires.

Leclercq (Pierre-Florent-Henri), agriculteur, président de la confédération générale betteravière, domicilié à Rouvroy (Pas-de-Calais); 37 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Legros (Marcel-Xavier), inspecteur principal de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, domicilié à Grenoble (Isère); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Lelourdy (Alfred-Abel), inspecteur de la répression des fraudes, affecté au département de Vaucluse, domicilié à Nîmes (Gard); 30 ans de services civils et militaires.

Leterme (Théophile-Marcel), agriculteur, vice-président de la caisse régionale de crédit agricole de la Mayenne, président de la fédération des coopératives de blé et de la coopérative de Laval et du département, domicilié à Louvigné (Mayenne); 48 ans de pratique agricole et de services militaires.

Levis (André-Louis-Antoine), minotier, président du syndicat des meuniers de la Somme, domicilié à Amiens (Somme); 55 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Loup (Anne-Frédéric), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Toulouse (Haute-Garonne); 31 ans de services civils et militaires.

Mirecmont (Joseph), chef de bureau à l'office national interprofessionnel des céréales, domicilié à Paris; 42 ans 10 mois de services civils et militaires.

Molet (François), directeur de coopératives de distillerie et de conserves de fruits, domicilié à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Monjauze (Alexis), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Birmandreis (Alger); 26 ans 2 mois de services civils et militaires.

Morel (François), inspecteur principal des eaux et forêts, domicilié à Mende (Lozère); 37 ans 11 mois de services civils et militaires.

Moureaud (François-Pierre-Marie), agriculteur, domicilié à Rivière-de-Bas en Guilliac (Morbihan); 36 ans de pratique agricole et de services militaires.

Murat (Paul-Louis), inspecteur principal de la répression des fraudes en retraite, domicilié à Dijon (Côte-d'Or); 42 ans de services civils et militaires.

Nesa (Albert-Jean-Marc), agriculteur, domicilié à Coggia (Corse), vice-président du syndicat des fromagers de la Corse; 30 ans 9 mois de pratique agricole.

Pellegrin (Victor-Vincent-Laurent), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Drôme, domicilié à Valence (Drôme); 41 ans de services civils et militaires.

Pezard (Robert-Edouard-Raymond), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Besançon, domicilié à Besançon (Doubs); 23 ans 11 mois de services civils et militaires.

Pichon (René-Alphonse-Maurice), docteur vétérinaire, domicilié au Bois-Guillaume (Seine-Inférieure); 35 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Pinot (Jean-Baptiste-Louis-Armand), agriculteur, président du syndicat d'élevage de Villard, président du comice agricole de Dun-le-Palleteau, domicilié à Villard (Creuse); 32 ans 11 mois de pratique agricole et de services militaires.

Ravier (Théodore-Marie), président de la Société des courses de Lyon, domicilié à Lyon (Rhône); 41 ans de services civils et militaires.

Raynaud (Henri-Jean), industriel, domicilié à Paris; 30 ans de pratique industrielle.

Rebouillon (Albert), directeur de recherches au laboratoire de recherches séricicoles des Arcs-sur-Argens, domicilié à Arcs-sur-Argens (Var); 34 ans de services civils et militaires.

Riedel (Cyrille-Etienne), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de Seine-et-Marne, domicilié à Melun (Seine-et-Marne); 22 ans 4 mois de services civils et militaires.

Rioufol (Louis-Jules), agriculteur à Vernoux (Ardèche); 30 ans de pratique agricole.

Robin (Marcel-François), directeur de la station de recherches fruitières de Sologne à Vernou-en-Sologne (Loir-et-Cher); 26 ans de pratique agricole et de services militaires.

Roques (Philippe), agriculteur, président de la caisse régionale de crédit agricole de Mascara, domicilié à Tizi (Oran); 38 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Roulon (Henri-Jules), agriculteur, domicilié à Moussey (Aube); 40 ans de pratique agricole et de services militaires.

Rousse (Fernand-Ernest), directeur général de la mutualité agricole du Pas-de-Calais, domicilié à Arras (Pas-de-Calais); 28 ans 6 mois de services civils et militaires.

Saurin (Paul-Eugène-Adrien), agriculteur, domicilié à Rivoli (Oran); 28 ans de pratique agricole et de services militaires.

Savarin (Jules-Honoré), président de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Ain, domicilié à Maillat (Ain); 41 ans de services civils et militaires.

Siegwald (Georges-Michel), agriculteur, vice-président de l'Association des producteurs de céréales et légumes secs du département d'Alger, domicilié à Wattignies, commune des Attafs (département d'Alger); 33 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Sigrist (Joseph-Adolphe), viticulteur et arboriculteur, domicilié à Andlau (Bas-Rhin); 30 ans de pratique agricole.

Suzeau (René-Marie-Emile), directeur des services vétérinaires d'Indre-et-Loire, domicilié à Tours; 22 ans de services civils et militaires.

Thibon (Alphonse-Jules-Isidore), agriculteur, domicilié à Chandolas (Ardèche); 41 ans de pratique agricole et de services militaires.

Trémollières (Maurice-Charles), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Colmar, domicilié à Colmar (Haut-Rhin); 21 ans 6 mois de services civils et militaires.

Vassal (Camille), agriculteur, domicilié aux Ternes (Cantal); 38 ans 4 mois de pratique agricole et de services militaires.

Vugier (Marcel-Adrien), docteur vétérinaire, domicilié à Orgelet (Jura); 40 ans 2 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Zermati (Albert-Ruben), agriculteur-éleveur, domicilié à Sétif (département de Constantine); 51 ans 8 mois de pratique agricole et de services militaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-202 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections à l'Assemblée territoriale du Cameroun.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar;

Vu le décret n° 46-2376 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative au Cameroun;

Vu l'avis du haut commissaire de la République au Cameroun en date du 5 février 1952

Décrète :

Art. 1er. — Pour l'élection des conseillers de la première section de l'Assemblée territoriale du Cameroun, le nombre des conseillers à élire dans chaque circonscription électorale est fixé conformément au tableau ci-après :

CIRCONSCRIPTION	RÉGIONS	NOMBRE de conseillers à élire.
Première	Diamaré, Logone et Chari, Bénoué, Margui-Wandala	1
Deuxième	Adamaoua	1
Troisième	Lom et Kadéï, Haut-Nyong, Boumba-Ngoko	1
Quatrième	Nyong et Sanaga, Mbam.....	4
Cinquième	Nlem, Dja et Lobo.....	1
Sixième	Kribi	1
Septième	Sanaga-Maritime	1
Huitième	Bamoun	1
Neuvième	Bamiléké	1
Dixième	Mungo, Nkam.....	1
Onzième	Wouri	5

Art. 2. — Pour l'élection des conseillers de la deuxième section de l'assemblée territoriale du Cameroun, le nombre des conseillers à élire dans chaque circonscription électorale est fixé comme suit :

Adamaoua	2	Lom et Kadéï.....	1
Bamiléké	4	Margui-Wandala	2
Bamoun	1	Mbam	1
Bénoué	3	Mungo	1
Boumba Ngoko.....	1	Nkam	1
Diamaré	4	Nlem	1
Dja et Lobo.....	1	Nyong et Sanaga.....	4
Haut-Nyong	1	Sanaga maritime.....	1
Kribi	1	Kouri	1
Logone et Chari.....	1		

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Décret n° 52-203 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées territoriales en Afrique équatoriale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar, notamment en ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 46-2374 du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française ;

Vu l'avis des chefs des territoires en date du 8 février 1952,

Décrète :

Art. 1er. — Pour les élections aux assemblées territoriales de l'Afrique équatoriale française, le nombre des conseillers à élire dans chaque circonscription électorale est fixé conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et de l'Afrique équatoriale française, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

TABLEAU ANNEXE

Répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées territoriales en Afrique équatoriale française.

NOMBRE total de sièges.	CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	NOMBRE de sièges par circonscription.
	Territoire du Gabon.	
	Citoyens de statut civil français.	
13	Circonscription unique.....	13
	Citoyens de statut personnel.	
24	Circonscriptions :	
	De l'Estuaire.....	2
	De l'Ogooué Maritime.....	2
	Du Woleu N'tem	4
	De l'Ogooué Ivindo.....	2
	Des Aloumas.....	3
	Du Ngounié.....	5
	Du Nyanga.....	2
	Du Haut Ogooué.....	3
	Du Moyen Ogooué.....	1
	Territoire du Moyen-Congo.	
	Citoyens de statut civil français.	
13	1re circonscription : Kouilou, Niari.....	4
	2e circonscription : Pool, Alima-Lefini.....	8
	3e circonscription : Likouala-Mossaka, Sangha, Likouala	1
	Citoyens de statut personnel.	
24	Circonscriptions :	
	Du Pool.....	9
	De l'Alima-Lefini.....	3
	De la Likouala-Mossaka.....	3
	De la Sangha.....	1
	Du Niari.....	5
	Du Kouilou.....	2
	De la Likouala.....	1
	Territoire de l'Oubangui-Chari.	
	Citoyens de statut civil français.	
14	Circonscription unique.....	14
	Citoyens de statut personnel.	
26	Circonscriptions :	
	De l'Ombella-M'Poko.....	2
	De Lobaye.....	2
	De la Haute Sangha.....	2
	De l'Ouham Pendé.....	3
	De l'Ouham.....	3
	De Kemo-Kribingui.....	2
	De l'Ouaka.....	3
	De la Haute-Kotto et districts de Birao et Ndele	1
	De la Basse-Kotto.....	3
	Du M'Bomou.....	3
	De Bouar.....	2
	Territoire du Tchad.	
	Citoyens de statut civil français.	
15	1re circonscription : Chari-Baguirmi, Kanem, Batha, Salamat, Ouaddaï, Borkou-Ennedi-Tibesti	10
	2e circonscription : Mayo-Kebbi, Logone, Moyen-Chari	5
	Citoyens de statut personnel.	
30	Circonscriptions :	
	Du Chari-Baguirmi.....	3
	De l'Ouaddaï-frontière.....	3
	De l'Ouaddaï-central	3
	Du Batha.....	4
	Du Salamat.....	1
	Du Borkou-Ennedi-Tibesti.....	1
	Du Kanem.....	2
	Du Mayo Kebbi.....	4
	Du Logone.....	6
	Du Moyen-Chari.....	3

Décret n° 52-204 du 28 février 1952 fixant la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées provinciales à Madagascar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar, notamment en ses articles 2 et 3;

Vu le décret n° 2373 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative et d'assemblées provinciales à Madagascar;

Vu les avis du chef du territoire en date des 10 et 19 février 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Pour les élections aux assemblées provinciales de Madagascar, le nombre des conseillers à élire dans chaque circonscription électorale est fixé conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

TABLEAU ANNEXE

Répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées provinciales à Madagascar.

NOMBRE total de sièges.	CIRCONSCRIPTIONS électorales	DISTRICTS	NOMBRE de sièges par circonscription.
Province de Fianarantsoa.			
Citoyens de statut civil français.			
12	Première.	Fianarantsoa, Ambositra, Ambohimasoa, Ambalavao, Ambatofinandrahana, Fandriana	7
	Deuxième.	Ifanadiana, Manakara, Mananjary, Vohipeno, Fort-Carnot, Nossy-Varika	4
	Troisième.	Vangaindrano, Ihosy, Farafangana, Midongy du Sud	1
Citoyens de statut personnel.			
18	Première.	Ambositra, Fandriana, Ambatofinandrahana	3
	Deuxième.	Fianarantsoa, Ambalavao, Ambohimahasoa	4
	Troisième.	Mananjary, Ifanadiana, Nossy-Varika	3
	Quatrième.	Manakara, Farafangana, Vohipeno, Fort-Carnot	5
	Cinquième.	Vangaindrano, Ihosy, Midongy du Sud	3
Province de Majunga.			
Citoyens de statut civil français.			
12	Première.	Diégo-Suarez, Vohémar	6
	Deuxième.	Ambilobe, Ambanja, Nossi-Be	2
	Troisième.	Analava, Antsohihy, Bealanana, Mandritsara, Befandriana	1
	Quatrième.	Majunga, Port-Berge, Mitsinjo, Marovoay, Ambato-Boeny, Scalala, Besalampy, Maevatanana, Tsaratanana	3
Citoyens de statut personnel.			
18	Première.	Diégo-Suarez, Vohemar	2
	Deuxième.	Ambilobe, Ambanja, Nossi-Be	3
	Troisième.	Analalava, Bealanana, Antsohihy, Befandriana, Mandritsara	5
	Quatrième	Majunga, Marovoay, Port-Berge	4
	Cinquième.	Ambato-Boeny, Tsaratanana, Maevatanana	3
	Sixième.	Soalala, Mitsinjo, Besalampy	1
Province de Tananarive.			
Citoyens de statut civil français.			
12	Première.	Tananarive (urbain), Anjozorobe, Tananarive (suburbain), Arivonimamo, Ambohidratino, Manjakandriana	10
	Deuxième.	Miarinarivo, Soavinandriana, Ankazobe, Tsiroanomandidy	1
	Troisième.	Betafo, Antsirabe, Ambatolampy	1
Citoyens de statut personnel.			
18	Première.	Tananarive (urbain)	3
	Deuxième.	Tananarive (suburbain), Arivonimamo, Ambohidratino	4
	Troisième.	Tsiroanomandidy, Ankazobe, Miarinarivo, Soavinandriana	2
	Quatrième.	Antsirabe, Betafo	4
	Cinquième.	Manjakandriana, Anjozorobe, Ambatolampy	5
Province de Tamatave.			
Citoyens de statut civil français.			
12	Première.	Moramanga, Ambatondrazaka	1
	Deuxième.	Tamatave, Brickeville, Mananara, cap Sainte-Marie, Maroantsetra, Fenerive, district austral	9
	Troisième.	Antalaha, Sambava, Andapa	1
	Quatrième.	Vatomandry, Mahanaro, Marolambo	1
Citoyens de statut personnel.			
18	Première.	Moramanga, Ambatondrazaka	4
	Deuxième.	Andapa, Sambava, Antalaha, Marcantsetra, Mananara	4
	Troisième.	Cap Sainte-Marie, Fenerive, Tamatave	5
	Quatrième.	Brickeville, Vatomandry, Mahanaro, Marolambo	5
Province de Tuléar.			
Citoyens de statut civil français.			
11	Première.	Belo-sur-Tsiribihina, Mahabo, Miandrivazo, Morondava, Antsalova, Morafenobe, Maintirano	4
	Deuxième.	Manja, Morombe, Tuléar, Betioky, Bereroha, Amkazoabo, Ampanihy	5
	Troisième.	Bekily, Ambovombe, Betroka, Fort-Dauphin	5
Citoyens de statut personnel.			
21	Première.	Belo-sur-Tsiribihina, Mahabo, Miandrivazo, Morondava, Morafenobe, Antsalova, Maintirano	4
	Deuxième.	Manja, Bereroha, Morombe, Ankazoabo	2
	Troisième.	Tuléar, Betioky	5
	Quatrième.	Ambovombe, Fort-Dauphin	6
	Cinquième.	Ampanihy, Bekily, Betroka	4

Administrateurs.

Par arrêté du 2 novembre 1951, M. Chandernagor (André), administrateur adjoint de la France d'outre-mer, est maintenu dans la position de service détaché auprès de la présidence du conseil, pour suivre les cours de l'école nationale d'administration, à compter du 28 octobre 1950 et jusqu'au 1er janvier 1952.

Administration générale.

Par arrêté du 25 février 1952, il est mis fin, pour compter du 2 mai 1951, à la mise en service détaché auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône de M. Mallet (Albert), chef de bureau d'administration générale d'outre-mer.

M. Mallet (Albert), chef de bureau d'administration générale, est placé en service détaché pour servir auprès de la préfecture de police pour une période de trois ans, à compter du 2 mai 1951.

Administration centrale.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Hecud (André), agent de service de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu dans la position de service détaché à la préfecture de l'Allier, pour y tenir un emploi correspondant à son grade, pour une nouvelle période de quatre ans, à compter du 1er septembre 1951.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 février 1952, M. Duprez (Jean), ingénieur adjoint de 2e classe des services d'agriculture outre-mer, a été placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour un an, à compter du 1er mars 1952, en vue de remplir les fonctions d'ingénieur technique attaché au service de recherches de la Compagnie nord-africaine de l'hyperphosphate Reno pour enquête sur l'application des engrais pour les cultures tropicales d'Afrique noire.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Lelourneux (Charles), inspecteur principal de 1re classe des eaux et forêts outre-mer, est maintenu dans la position de détachement pour six mois, à compter du 7 août 1951, auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en vue d'une mission d'études forestières en Thaïlande dans le cadre de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Goujon (Paul), inspecteur de 4e classe après quatre ans des eaux et forêts outre-mer, est maintenu dans la position de détachement pour cinq ans et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue de servir dans le cadre forestier du Maroc, à compter du 1er février 1951.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat de la France d'outre-mer en date du 19 février 1952, Mlle Derossi (Marie), infirmière coloniale de 4e classe, est maintenue dans la position de détachement, du 16 juillet 1952 au 30 novembre 1953, pour servir à l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer au Cameroun.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 19 février 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Vernay (Jeanne-Marie), sage-femme coloniale de 4e classe, est acceptée pour compter du 1er janvier 1952.

Services administratifs des ports.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Sabaud (Henri), commis spécial de 1re classe des services administratifs des ports du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu en position de détachement auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation interdépartementale de Loire-Inférieure et Vendée), pour une nouvelle période de cinq années au maximum, à compter du 21 mars 1952, en qualité de rédacteur (7e échelon).

Par arrêté du 25 février 1952, M. Bouriaud (Louis), commis spécial des services administratifs des ports au ministère de la France d'outre-mer, est maintenu en position de service détaché pour une période de cinq ans maximum, à compter du 1er février 1952, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation interdépartementale de Loire-Inférieure et Vendée), en qualité de rédacteur, 7e échelon.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 février 1952, M. Coudre (Jacques), contrôleur principal de 1re classe des installations radioélectriques du cadre général des transmissions d'outre-mer, a été placé dans la disponibilité sans traitement pour la période s'étendant du 1er octobre 1950 au 28 août 1952.

Travaux publics.

Par arrêté en date du 25 février 1952, M. Mognier (Jean), ingénieur hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé, à compter du 16 décembre 1951 jusqu'au 21 mai 1953, date à laquelle l'intéressé sera atteint par la limite d'âge, dans la position de détachement auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Par arrêté du 25 février 1952:

M. Catherine (Kléber), ingénieur de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, précédemment en service détaché auprès du ministère des travaux publics, est réintégré dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter du 25 avril 1951.

M. Catherine (Kléber), ingénieur de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché, à compter du 25 avril 1951, auprès de la municipalité de Fort-de-France (Martinique), pour remplir les fonctions d'ingénieur voyer de la ville.

Le présent détachement est prononcé pour une durée de cinq ans.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires des directions régionales de la sécurité sociale.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique) et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (loi n° 51-598 du 24 mai 1951), et notamment l'article 29;

Vu la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952;

Vu le décret du 11 septembre 1935 modifié, fixant le statut du personnel des directions régionales de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948, relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat, dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret n° 49-30 du 11 janvier 1949, relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiée;

Vu l'avis du contrôleur des dépenses engagées, auprès du ministère du travail et de la sécurité sociale, en date du 21 novembre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée l'organisation de deux concours pour le recrutement de vingt-six emplois d'inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale.

Art. 2. — La répartition des vingt-six postes à pourvoir est la suivante.

Treize postes pour le premier concours réservé aux candidats titulaires de diplômes ultérieurement déterminés par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale;

Treize postes pour le second concours réservé aux agents du ministère du travail et de la sécurité sociale ou de la caisse nationale de sécurité sociale ayant accompli au jour du concours quatre ans au moins de services publics dont deux ans au moins au ministère du travail et de la sécurité sociale ou à la caisse nationale de sécurité sociale.

Les postes non pourvus par l'un des concours pourront être transférés à l'autre concours.

Art. 3. — Indépendamment des emplois auxquels il sera pourvu par les deux concours prévus à l'article qui précède, quatre postes supplémentaires pourront être attribués à la suite de l'examen professionnel réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres autrement que

sur leur demande en application des lois n° 46-195 du 15 février 1946 et n° 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiées et des décrets pris pour leur application.

Ces fonctionnaires devront être âgés de quarante-cinq ans au maximum le 1er janvier 1952 et satisfaire, par ailleurs, aux conditions fixées aux articles 3, 4 et 5 du décret n° 49-1351 du 3 décembre 1949 portant ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la sécurité sociale.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL RACON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique, et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL TIBEL.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 25 février 1952, M. Demont (Rosa), chef de section des directions régionales de la sécurité sociale, 1re classe, est détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en qualité d'ingénieur principal de 2e classe pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 20 août 1951.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 21 février 1952, la démission de M. Le Guellec (Jean), inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, a été acceptée à compter du 1er juillet 1951.

Homologation de scies à ruban pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1952 (décision du 24 janvier 1952), page 1997, 1re colonne, article 1er, 7e ligne, au lieu de : « n° 618 — 1.867 — T 152 », lire : « n° 168 — 1.867 — T 152 ».

Homologation de dispositifs de sécurité pour presses utilisées pour le travail du cuir et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1952 (décision du 31 janvier 1952), page 2001, 1re colonne, article 2, 5e ligne, au lieu de : « ... fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er janvier 1951, le dispositif n° 103... », lire : « ... fait l'objet d'une homologation de principe valable jusqu'au 1er janvier 1955, le dispositif n° 109... ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Dissolution d'une société de crédit immobilier.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 31 janvier 1952, sont approuvées les délibérations des assemblées générales extraordinaires de la Société de crédit immobilier de la Sambre, à Blanc-Misseron (Nord), en date des 12 mars 1948 et 6 juin 1951, prononçant la dissolution de cet organisme et arrêtant les comptes de liquidation sans excédent d'actif.

Approbation de fusion de sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 31 janvier 1952, sont approuvées, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré :

1° La dissolution de la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Les Maisons ouvrières de Mazamet » ;

2° Sa fusion avec la société coopérative d'habitations à loyer modéré « Les Maisons claires de Mazamet », siégeant 33, rue Lagouline, à Mazamet (Tarn).

Retrait de l'approbation conférée aux statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 6 février 1952, l'approbation conférée en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré aux statuts des sociétés d'habitations à loyer modéré ci-dessous a été retirée :

Société anonyme d'habitations à loyer modéré La Guitoune, à Paris, 37, avenue Lowendal.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Cottage champenois, à Fère-Champenoise (Marne).

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Progrès scéen, à Sceaux, 2, rue du Maréchal-Foch.

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Refuge, à Maisons-Alfort, 37, rue Raspail.

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Aide-toi, à Courbevoie, 37, rue de Colombes.

Société coopérative d'habitations à loyer modéré La Mutuelle construction, à Paris, 1, rue Perrault.

Société coopérative d'habitations à loyer modéré La Cité du Val, à Paris, 5, rue Marbeuf.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré du centre, à Paris, 2, square Trudaine.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré La Cité jardin des Coudreaux, à Paris, 62, rue Erlanger.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré de l'Est parisien, à Paris, 5, rue des Sablons.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer fleuri, à Paris, 4, avenue Carnot.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer parisien, à Paris, 1, rue Montdétour.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer du sous-officier, à Paris, 105, rue Lafayette.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Foyer de la ville du Bourget, au Bourget (Seine).

Société anonyme d'habitations à loyer modéré du Bourget, mairie du Bourget (Seine).

Société anonyme d'habitations à loyer modéré La France immobilière, à Paris, 20, rue Chaigrin.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré du Pecq, à Paris, 17, place de la République.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Patrimoine immobilier, à Paris, 24 *bis*, rue Singer.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 72, rue Truffaut.

Société anonyme d'habitations à loyer modéré La Fraternelle des P. T. T., à Paris, 40, boulevard Port-Royal.

Modificatif à un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 18 février 1952, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret n° 45-1370 du 21 juin 1945, modifié par le décret du 23 mars 1946 relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées est ordonné l'établissement d'un modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune du Pecq (Seine-et-Oise) approuvé par arrêté du 23 juin 1950.

Il portera sur les terrains situés en bordure Nord de la rue du Président-Wilson, réservés au plan approuvé à une place et à des services publics.

Le modificatif visé ci-dessus sera établi, instruit et approuvé dans les conditions fixées aux articles 39 à 43 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943.

Jusqu'à l'approbation du présent modificatif, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, sont remises en vigueur sur les parties du territoire de la commune visée ci-dessus.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 février 1952 : page 2112, 2e colonne, liste des commis, 2e ligne, au lieu de : « M. Melazza (François) », lire : « M. Mellaza (François) ».

MINISTERE DE L'INFORMATION

Décret n° 52-265 du 27 février 1952 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires transitoires applicables à certains contrôleurs principaux et contrôleurs de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget, du ministre de l'information et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'ordonnance du 25 juin 1945 relative à la situation du personnel de la radiodiffusion, modifiée par l'article 32 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'à l'intervention des mesures prévues au décret du 10 juillet 1948 susvisé, les contrôleurs principaux et contrôleurs de la radiodiffusion et de la télévision françaises pourront être nommés dans un cadre provisoire de « contrôleurs et contrôleurs principaux intégrés », après avis d'une commission spéciale d'intégration dont la composition sera déterminée par arrêté du ministre de l'information.

L'avis formulé par la commission d'intégration sera établi compte tenu notamment des états de service des fonctionnaires intéressés et plus spécialement des notes et appréciations générales dont ils ont été l'objet.

Le nombre maximum de contrôleurs et contrôleurs principaux susceptibles de bénéficier de cette mesure est fixé à quatre cent soixante-huit.

Les intéressés seront intégrés dans le cadre provisoire à compter du 1er janvier 1951 ou à compter de la date de leur nomination si celle-ci est postérieure au 1er janvier 1951.

Art. 2. — Les « contrôleurs principaux et contrôleurs intégrés » seront nommés à un échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficient actuellement.

Art. 3. — Le nombre des échelons de rémunération des « contrôleurs principaux et contrôleurs intégrés » est de 10, non compris l'échelon de stage.

La durée du temps passé dans chaque échelon est fixée à deux ans, sauf en ce qui concerne l'échelon de stage pour lequel elle est fixée à un an.

Art. 4. — Le ministre des finances, le ministre du budget, le ministre de l'information et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret

Fait à Paris, le 27 février 1952. EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre de l'information,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
BERNARD LAFAY.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Modification de la répartition des réseaux téléphoniques en circonscriptions.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur la proposition du secrétaire général,

Vu les articles 40 et 41 de la loi de finances du 31 décembre 1936 concernant la répartition des réseaux en circonscriptions téléphoniques;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit décret du 16 avril 1943 portant définition du réseau téléphonique local,

Arrête:

Art. 1er. — La répartition des réseaux locaux en circonscriptions est modifiée ainsi qu'il suit:

NOM DU RÉSEAU	NOM DE LA CIRCONSCRIPTION de rattachement.
Département de l'Aveyron.	
Cabanes.	Naucelle.
Département de la Charente-Maritime.	
Saint-Georges-de-Didonne.	Royan.
Département de la Corrèze.	
Saint-Cyr-Laroche.	Ayen.
Département de la Dordogne.	
Vaunac.	Savignac-les-Eglises.
Département de la Haute-Garonne.	
Lapeyrouse-Fossat.	Toulouse.
Département de la Meuse.	
Woinville.	Vigneules-les-Hattonchatel
Département du Bas-Rhin.	
Mulhausen.	Niederbronn.
Hindisheim.	Geispolsheim.
Département de Seine-et-Oise.	
Saint-Rémy-l'Honoré.	Montfort-l'Amaury.
Les Mousseaux.	Montfort-l'Amaury.
Département du Tarn.	
Mézens.	Lavaur.

Art. 2. — Les réseaux ci-dessous sont fusionnés:

RÉSEAU SUPPRIMÉ	RÉSEAU de rattachement.	NOM du nouveau réseau.
Département de l'Aveyron.		
Cabanes.	Naucelle.	Naucelle.
Département de la Charente-Maritime.		
Saint-Georges-de-Didonne.	Royan.	Royan.
Département de la Corrèze.		
Saint-Cyr-Laroche.	Objat.	Objat.
Département de la Dordogne.		
Vaunac.	Negrondes.	Negrondes.
Département de la Haute-Garonne.		
Lapeyrouse-Fossat.	Castelmaurou.	Castelmaurou.
Département de la Meuse.		
Woinville.	Buxières-sous-les-Côtes.	Buxières-sous-les-Côtes.
Département du Bas-Rhin.		
Mulhausen.	Rothbach.	Rothbach.
Hindisheim.	Fegersheim.	Fegersheim.
Département du Tarn.		
Mézens.	Saint-Sulpice-la-Pointe	Saint-Sulpice-la-Pointe

Art. 3. — Sont réunis en un seul réseau les postes centraux situés sur le territoire de la commune de :

a) Arinthod (Jura).
b) Pontchâteau (Loire-Inférieure).
c) Savennières (Maine-et-Loire).
d) Steenvoorde (Nord).

Art. 4. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation :
Le secrétaire général,
MONDIÉ FABAT.

Institution d'une régie d'avances pour le payement des dépenses du service social de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances, et le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 51-125 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué à l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones, une régie d'avances destinée au payement des dépenses nécessitées par le fonctionnement du service social.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 800.000 F.
Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai maximum de deux mois et dans les conditions prévues par le décret du 5 février 1951.

Art. 3. — Le régisseur d'avances est assujetti à un cautionnement de 80.000 F.
Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 2.100 F. Cette indemnité est payable par trimestre ou en fin de gestion dans le cas de cessation de fonctions.

Art. 4. — Le secrétaire général au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation :
Le secrétaire général,
MONDIÉ FABAT.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique :
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 7 février 1952, a été nommé inspecteur général de 2e classe et titularisé dans le grade correspondant : M. Lapierre, sous-directeur à l'administration centrale.

Par arrêté du 7 février 1952, a été nommé sous-directeur : M. Berbois, administrateur de classe exceptionnelle.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 21 février 1952 :

A été nommé receveur hors classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministre des affaires étrangères pour le haut commissariat de la République française en Sarre (art. 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946) : M. Hermann, inspecteur principal.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

A compter du 16 juin 1952 : M. Mousset, directeur départemental à Evreux.

A compter du 11 juin 1952 : M. Abric, chef de centre de classe exceptionnelle à Angers-central télégraphique et téléphonique.

A compter du 11 avril 1952 : M. Leclercq, chef de centre de classe exceptionnelle à Lille-comptabilité régionale.

A compter du 11 avril 1952 : M. Bressin, receveur hors classe à Saint-Malo.

A compter du 16 juillet 1952 : M. Buhau, receveur hors classe à Avranches.

A compter du 11 juin 1952 : M. Sourzat, receveur de classe exceptionnelle à Paris-X.

A compter du 1er mai 1952 : M. Darnet, chef de section principal à Paris-IX.

A compter du 11 mai 1952 : M. Castanié, inspecteur principal à Albi.

A compter du 7 juin 1952 : M. Legros, directeur des bureaux ambulants à Paris-ligne du Sud-Est.

A compter du 15 mai 1952 : M. Fleury, chef de section principal à Paris-Gutenberg.

A compter du 1er juin 1952 : M. Slonville, receveur de classe exceptionnelle à Besançon R. P.

A compter du 11 juin 1952 : M. Bonnot, receveur hors classe à Saint-Denis-sur-Seine.

A compter du 12 mai 1952 : M. Boudeau, chef de centre radio-électrique hors classe à Noiseau-T. S. F.

Par arrêté du 25 février 1952, sont maintenus, pour une période de cinq ans, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions du même ordre de spécialité, pour servir en Afrique équatoriale française, les fonctionnaires dont les noms suivent :

A compter du 16 mars 1950 : M. Brochon, agent des installations intérieures.

A compter du 1er octobre 1950 : Mme Dellour (Germaine), surveillante.

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 25 avril 1951, le tribunal de première instance de Saint-Etienne a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Thérion (Georges-Marcel), né à Paris (18e), le 27 septembre 1891, de Daniel-Louis-Joseph Thérion et de Louise-Eugénie Pipes, célibataire, domicilié à Saint-Etienne (Loire), 10, rue José-Frappa, disparu depuis 1950.

Par jugement en date du 5 juin 1951, le tribunal de première instance de Châtellerault a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Gillet (Marcel-Angel-Victor), coiffeur, né à Châtellerault (Vienne), le 30 mai 1892, fils de Joseph et de Percheron (Angéline), époux divorcé de Dubois (Anne-Marie), domicilié à Châtellerault, 23, rue Bourbon, disparu courant mars 1943.

Par jugement en date du 7 juin 1951, le tribunal de première instance de Béthune a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Bombe (François-Joseph), mineur, né à Liévin le 10 mars 1899, fils de Louis et d'Emilie François, époux de Lenfle (Maria), domicilié à Liévin, 70, rue Papin, disparu en juin 1943.

Par jugement en date du 10 juillet 1951, le tribunal de première instance de Toulouse a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lucien-Charles Paris, né à Paris (11e) le 24 janvier 1898, fils d'Adrien et de Menet (Emma), marié avec Thérèse Franzari, domicilié à Toulouse, 20, rue de Cugnaux, disparu le 9 octobre 1943.

Par jugement en date du 12 décembre 1951, le tribunal de première instance de Brest a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Mouden (Marie-Yvonne), née à Gouesnou le 13 avril 1878, épouse de Le Baol (Ernest-Joseph-Marie), domiciliée à Brest, 3, rue du Moulin-à-Poudre, disparue le 29 août 1919.

Par jugement en date du 16 janvier 1952, le tribunal de première instance de Strasbourg a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Zoller (Simon), né le 28 avril 1879, à Gerstheim (Bas-Rhin), domicilié à Strasbourg, époux de Pauline Eyermann, disparu de son domicile en 1923.

Par jugement en date du 25 janvier 1952, le tribunal de première instance d'Annecy a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lagrange (Joseph-Marie), cultivateur, demeurant à Dingy-Saint-Clair, né à Dingy-Saint-Clair (Haute-Savoie) le 6 septembre 1883, fils de Lagrange (Pierre) et de Lafrasse (Philomène), marié avec Fournier (Marie-Louise), disparu le 22 février 1919 en se rendant à Bluffy (Haute-Savoie).

Par jugement en date du 31 janvier 1952, le tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph-Rémy-Bernard Gourdier, horloger, né à Châlons-sur-Marne le 1er octobre 1906, fils de Léopold-Gabriel et d'Amélie-Marie Nicolas, célibataire, domicilié en Amérique du Sud, disparu depuis le début de l'année 1933.

Par jugement en date du 13 février 1952, le tribunal de première instance de Valence a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Fernand-Aimé Robert, né à Veaunes (Drôme) le 3 novembre 1893, fils de Pierre Ferdinand Aimé Robert et d'Eugénie Emilie-Victorine Morfin, cultivateur, domicilié à Veaunes, disparu de son domicile depuis le 19 mars 1935.

Par jugement en date du 13 février 1952, le tribunal de première instance de Brest a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Le Louer (François-Marie), marin de commerce, né à Ouessant (Finistère) le 25 mai 1897, époux de Marec (Jeanne), domicilié à Pénéguéar-en-Ouessant (Finistère), disparu le 16 septembre 1939, date à laquelle il s'est évadé de l'hôpital psychiatrique de la Grimaudière.

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 19 octobre 1951, le tribunal de première instance de Versailles a déclaré l'absence de Girier (Louis-Marius), né à Lyon (Rhône) le 19 mai 1888, demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 18, rue du Mont-Valérien, disparu de son domicile depuis le 20 décembre 1944.

Par jugement en date du 21 novembre 1951, le tribunal de première instance de Strasbourg a déclaré l'absence d'Isaac Spielmann, né le 2 mai 1898 à Biesz (Pologne), comptable, domicilié à Strasbourg, 9, rue des Pucelles, époux de Chaie Lang, serbé à Toulouse, interné le 23 juillet 1943 à Drancy et déporté le 31 juillet 1943 à Auschwitz.

Par jugement en date du 28 novembre 1951, le tribunal de première instance de Belley a déclaré l'absence de Pernollet (François), maître d'hôtel, demeurant à Belley, né le 11 juillet 1883 à Belley, fils d'Etienne et d'Esther-Marie Guinard, veuf de Fourt (Henriette-Marguerite), domicilié à Belley, disparu à la date du 2 décembre 1944.

Par jugement en date du 29 novembre 1951, le tribunal de première instance de Tulle a déclaré l'absence de Salviat (Etienne dit Camille), né le 3 août 1886 à Selihac (Corrèze) de Pierre dit Julien et de Bonnel (Elisabeth), époux de Frenelle (Suzanne), garagiste à Tulle, disparu depuis le 12 décembre 1944 à la suite de son arrestation à Limoges (Vienne) par des membres des forces françaises de l'intérieur.

Par jugement en date du 3 décembre 1951, le tribunal de première instance de Strasbourg a déclaré l'absence d'Abram-Noe Lipszyc, né le 20 avril 1890 à Skiernlewice (Pologne), domicilié à Strasbourg, 5, rue des Cordonniers, époux d'Estera-Rasa Lipszyc, interné à Drancy et déporté à Auschwitz (Pologne) par le convoi parti le 13 avril 1944.

Par jugement en date du 7 décembre 1951, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de Cresté (Pierre-Marius), fils de Joseph-Marius Cresté et de Julie Crevolin, son épouse, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 28 janvier 1875, célibataire, domicilié à Paris, 27, rue Campagne-Première, disparu en janvier 1938.

Par jugement en date du 11 décembre 1951, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de Robet (Louis-Eugène-Marie), fils de Louis-Alphonse Robet et de Marie-Jeanne Besson, son épouse, né au Mans (Sarthe) le 31 décembre 1865, marié à Marie-Marceline-Joséphine Gautier, domicilié 4, rue de la Sablière ou 66, rue de Saintonge, à Paris, disparu le 14 juillet 1940.

Par jugement en date du 26 décembre 1951, le tribunal de première instance de Quimper a déclaré l'absence de Raoul (Simon-Marie), domestique agricole, né à Esquibien (Finistère) le 20 mars 1910, fils de Jean-Marie et de Kerloch (Jeanne), marié à Allain (Anne-Catherine), domicilié à Kerneyan en Esquibien (Finistère), disparu à la date du 22 décembre 1940.

Par jugement en date du 10 janvier 1952, le tribunal de première instance de Castres a déclaré l'absence de Fraiman (Jacques), né le 17 juillet 1902 à Czestochowa (Pologne), domicilié 9, rue Thiers, à Castres (Tarn), disparu le 20 mai 1941 à Kaunas (Lithuanie).

Par jugement en date du 11 janvier 1952, le tribunal de première instance de Mulhouse a déclaré l'absence de Jean-Albert Hunzinger, né le 24 juin 1900 à Augsbourg (Bavière) (Allemagne), fils d'Albert et d'Hélène Malhofer, marié à Eugénie-Alice Boehler, coiffeur, domicilié à Wittenheim, 49, rue de Kingersheim (Haut-Rhin), incorporé dans l'armée allemande et disparu depuis le 7 novembre 1944.

Par jugement en date du 15 janvier 1952, le tribunal de première instance de Lille a déclaré l'absence de Camille Deroulers, né à Blandain (Belgique) le 19 décembre 1866, plafonneur, époux de Clotilde Delattre, décédée à Wattrelos (Nord) le 15 novembre 1945, disparu de son domicile, sis à Wattrelos (Nord), depuis le 21 juin 1918.

Par jugement en date du 17 janvier 1952, le tribunal de première instance de Draguignan a déclaré l'absence de Benoist (Georges-Marie-Paul-Ambroise), né le 2 septembre 1901 à Aix-les-Bains (Savoie), fils de Georges-Ambroise-Auguste et de Vessière (Gabrielle), domicilié à Saint-Raphaël (Var), rue Félix-Martin, époux de Bernardot (Marthe), disparu depuis 1944 par suite d'événements de guerre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal, Barbenot, Bourel, Bouvier O'Cottereau, Commentry, Daladier (Edouard), Dronne, Delbreil (Lucien), Dumas (Hippolyte), Frédet (Maurice), Guyot (Raymond), Lagrange (Léon), Mekki, Montalat, Montel (André) (Finistère), Ou Rabah (Abdelmadjid), Taillade, Tribouillet, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. de Demandolx, Koenig.

Suppléant. — M. Tourné (de M. Charles Tillon).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Pierre Ferri, rapporteur de la commission des finances.

Commission des finances.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Duchesne, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Lamps, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Ramarony, Reynaud (Paul).

Suppléant. — M. Tribouillet (de M. Frédéric-Dupont).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Callet (Olivier), Chabenat, Couston (Paul), Delvaux, Gondoux, Mme Guérin (Rose), MM. Le Scellour, Maitrez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Moynet, Peytel, Roucaute (Gabriel), Sion, Védrines.

Excusé. — M. Desgranges.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Baylet, Biliat, Delachenal, Demusois, Dronne, Frugier, Gaumont, Génion, Girard, Gosset, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Méliyer, Mignot, Minjoz, Prélot.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. de Chambrun), Commentry (de M. Baron), Coulon (de M. Charret), Fouvet (de M. Dumas), Lucas (de M. Delos du Raul), Mancey (de M. Jacques Duclos), Siscako (de M. Dejean).

Réunion de commission du vendredi 29 février 1952.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma: 1re et 2e sous-commission), à quinze heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1952

Ordre du jour du vendredi 29 février 1952.

A treize heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saida et Tizi-Ouzou (Algérie). (Nos 850, année 1951, et 67, année 1952. — M. Jean de Gouyon, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'heure de la reprise du travail du vendredi après-

Art. 3. — Sont réunis en un seul réseau les postes centraux situés sur le territoire de la commune de:

a) Arinthod (Jura).
b) Pontchâteau (Loire-Inférieure).
c) Savennières (Maine-et-Loire).
d) Steenvoorde (Nord).

Art. 4. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le secrétaire général,
HONORÉ FABIAT.

Institution d'une régie d'avances pour le payement des dépenses du service social de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances, et le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones, une régie d'avances destinée au payement des dépenses nécessitées par le fonctionnement du service social.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 800.000 F.
Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai maximum de deux mois et dans les conditions prévues par le décret du 5 février 1951.

Art. 3. — Le régisseur d'avances est assujetti à un cautionnement de 80.000 F.
Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 2.400 F. Cette indemnité est payable par trimestre ou en fin de gestion dans le cas de cessation de fonctions.

Art. 4. — Le secrétaire général au ministère des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1952.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le secrétaire général,
HONORÉ FABIAT.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 7 février 1952, a été nommé inspecteur général de 2e classe et titularisé dans le grade correspondant: M. Lapierre, sous-directeur à l'administration centrale.

Par arrêté du 7 février 1952, a été nommé sous-directeur: M. Berlois, administrateur de classe exceptionnelle.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 21 février 1952:

A été nommé receveur hors classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministre des affaires étrangères pour le haut commissariat de la République française en Sarre (art. 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946): M. Hermann, inspecteur principal.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 16 juin 1952: M. Mousset, directeur départemental à Evreux.

A compter du 11 juin 1952: M. Alrie, chef de centre de classe exceptionnelle à Angers-central télégraphique et téléphonique.

A compter du 11 avril 1952: M. Leclercq, chef de centre de classe exceptionnelle à Lille-comptabilité régionale,

A compter du 11 avril 1952: M. Bressin, receveur hors classe à Saint-Malo.

A compter du 16 juillet 1952: M. Dubau, receveur hors classe à Avranches.

A compter du 11 juin 1952: M. Nourrit, receveur de classe exceptionnelle à Paris-X.

A compter du 1er mai 1952: M. Darnet, chef de section principal à Paris-IX.

A compter du 11 mai 1952: M. Castanie, inspecteur principal à Albi.

A compter du 7 juin 1952: M. Legros, directeur des bureaux ambulants à Paris-ligne du Sud-Est.

A compter du 15 mai 1952: M. Floury, chef de section principal à Paris-Gutenberg.

A compter du 1er juin 1952: M. Sionville, receveur de classe exceptionnelle à Besançon-R. P.

A compter du 11 juin 1952: M. Bonnot, receveur hors classe à Saint-Denis-sur-Seine.

A compter du 12 mai 1952: M. Boudeau, chef de centre radioélectrique hors classe à Noiseau-T. S. F.

Par arrêté du 25 février 1952, sont maintenus, pour une période de cinq ans, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions du même ordre de spécialité, pour servir en Afrique équatoriale française, les fonctionnaires dont les noms suivent:

A compter du 16 mars 1950: M. Brechon, agent des installations intérieures.

A compter du 1er octobre 1950: Mme Deltour (Germaine), surveillante.

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 25 avril 1951, le tribunal de première instance de Saint-Etienne a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Theron (Georges-Marcel), né à Paris (18e), le 27 septembre 1891, de Daniel-Louis-Joseph Theron et de Louise-Eugénie Ferre, célibataire, domicilié à Saint-Etienne (Loire), 10, rue José-Frappa, disparu depuis 1930.

Par jugement en date du 3 juin 1951, le tribunal de première instance de Châtellerault a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Gillet (Marcel-Angel-Victor), coiffeur, né à Châtellerault (Vienne), le 26 mai 1892, fils de Joseph et de Porcheron (Angéline), époux divorcé de Dubois (Anne-Marie), domicilié à Châtellerault, 23, rue Bourbon, disparu courant mars 1943.

Par jugement en date du 7 juin 1951, le tribunal de première instance de Béthune a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Bombe (François-Joseph), mineur, né à Liévin le 10 mars 1899, fils de Louis et d'Emilie François, époux de Lenfle (Maria), domicilié à Liévin, 70, rue Papin, disparu en juin 1943.

Par jugement en date du 19 juillet 1951, le tribunal de première instance de Toulouse a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lucien-Charles Paris, né à Paris (11e) le 28 janvier 1898, fils d'Adrien et de Menet (Emma), marié avec Thérèse Franquart, domicilié à Toulouse, 20, rue de Cugnaux, disparu le 9 octobre 1943.

Par jugement en date du 12 décembre 1951, le tribunal de première instance de Brest a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Mouden (Marie-Yvonne), née à Gouesnou le 13 avril 1878, épouse de Le Baot (Ernest-Joseph-Marie), domiciliée à Brest, 3, rue du Moulin-à-Poudre, disparue le 29 août 1919.

Par jugement en date du 16 janvier 1952, le tribunal de première instance de Strasbourg a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Zoller (Simon), né le 28 avril 1878, à Gerstheim (Bas-Rhin), domicilié à Strasbourg, époux de Pauline Eyermann, disparu de son domicile en 1923.

Par jugement en date du 25 janvier 1952, le tribunal de première instance d'Annecy a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lagrange (Joseph-Marie), cultivateur, demeurant à Dingy-Saint-Clair, né à Dingy-Saint-Clair (Haute-Savoie) le 6 septembre 1883, fils de Lagrange (Pierre) et de Lafrasse (Philomène), marié avec Fournier (Marie-Louise), disparu le 23 février 1919 en se rendant à Bluffy (Haute-Savoie).

Par jugement en date du 31 janvier 1952, le tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph-Rémy-Bernard Gourdier, horloger, né à Châlons-sur-Marne le 1er octobre 1906, fils de Léopold-Gabriel et d'Amélie-Marie Nicolas, célibataire, domicilié en Amérique du Sud, disparu depuis le début de l'année 1933.

Par jugement en date du 13 février 1952, le tribunal de première instance de Valence a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Fernand-Aimé Robert, né à Veaunes (Drôme) le 3 novembre 1897, fils de Pierre-Ferdinand-Aimé Robert et d'Eugénie-Emilie-Victorine Morfin, cultivateur, domicilié à Veaunes, disparu de son domicile depuis le 19 mars 1935.

Par jugement en date du 13 février 1952, le tribunal de première instance de Brest a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Le Louer (François-Marie), marin de commerce, né à Ouessant (Finistère) le 25 mai 1897, époux de Marec (Jeanne), domicilié à Pénarguéar-en-Ouessant (Finistère), disparu le 16 septembre 1939, date à laquelle il s'est évadé de l'hôpital psychiatrique de la Grimaudière.

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 19 octobre 1951, le tribunal de première instance de Versailles a déclaré l'absence de Girier (Louis-Marius), né à Lyon (Rhône) le 19 mai 1888, demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 18, rue du Mont-Valérien, disparu de son domicile depuis le 20 décembre 1944.

Par jugement en date du 21 novembre 1951, le tribunal de première instance de Strasbourg a déclaré l'absence d'Isaac Spielmann, né le 2 mai 1898 à Biescz (Pologne), comptable, domicilié à Strasbourg, 9, rue des Pucelles, époux de Chule Lang, arrêté à Toulouse, interné le 23 juillet 1943 à Drancy et déporté le 31 juillet 1943 à Auschwitz.

Par jugement en date du 28 novembre 1951, le tribunal de première instance de Belley a déclaré l'absence de Pernollet (François), maître d'hôtel, demeurant à Belley, né le 14 juillet 1885 à Belley, fils d'Etienne et d'Esther-Marie Guinard, veuf de Fourt (Henriette-Marguerite), domicilié à Belley, disparu à la date du 2 décembre 1944.

Par jugement en date du 29 novembre 1951, le tribunal de première instance de Tulle a déclaré l'absence de Salviat (Etienne dit Camille), né le 3 août 1886 à Seilhac (Corrèze) de Pierre dit Jules et de Bonnel (Elisabeth), époux de Frenette (Suzanne), garagiste à Tulle, disparu depuis le 12 décembre 1944 à la suite de son arrestation à Limoges (Vienne) par des membres des forces françaises de l'intérieur.

Par jugement en date du 5 décembre 1951, le tribunal de première instance de Strasbourg a déclaré l'absence d'Abram-Noech Lipszyc, né le 20 avril 1890 à Skierniewice (Pologne), domicilié à Strasbourg, 5, rue des Cordonniers, époux d'Estera-Raca Lipszyc, interné à Drancy et déporté à Auschwitz (Pologne) par le convoi parti le 13 avril 1944.

Par jugement en date du 7 décembre 1951, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de Cresté (Pierre-Marius), fils de Joseph-Marius Cresté et de Julie Crevolin, son épouse, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 28 janvier 1875, célibataire, domicilié à Paris, 27, rue Campagne-Première, disparu en janvier 1938.

Par jugement en date du 14 décembre 1951, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence de Bobet (Louis-Eugène-Marie), fils de Louis-Alphonse Bobet et de Marie-Jeanne Besson, son épouse, né au Mans (Sarthe) le 31 décembre 1865, marié à Marie-Marcelline-Joséphine Gaultier, domicilié 4, rue de la Sablière ou 66, rue de Saintonge, à Paris, disparu le 14 juillet 1910.

Par jugement en date du 26 décembre 1951, le tribunal de première instance de Quimper a déclaré l'absence de Raoul (Simon-Marie), domestique agricole, né à Esquibien (Finistère) le 30 mars 1910, fils de Jean-Marie et de Kerloch (Jeanne), marié à Allain (Anne-Catherine), domicilié à Kerneyan en Esquibien (Finistère), disparu à la date du 22 décembre 1946.

Par jugement en date du 10 janvier 1952, le tribunal de première instance de Castres a déclaré l'absence de Fraiman (Jacques), né le 17 juillet 1902 à Czestochowa (Pologne), domicilié 9, rue Thiers, à Castres (Tarn), disparu le 20 mai 1944 à Kaunas (Lithuanie).

Par jugement en date du 11 janvier 1952, le tribunal de première instance de Mulhouse a déclaré l'absence de Jean-Albert Hunzinger, né le 24 juin 1900 à Augsbourg (Bavière) (Allemagne), fils d'Albert et d'Hélène Malhofer, marié à Eugénie-Alice Boehler, coiffeur, domicilié à Wittenheim, 19, rue de Kingersheim (Haut-Rhin), incorporé dans l'armée allemande et disparu depuis le 7 novembre 1944.

Par jugement en date du 15 janvier 1952, le tribunal de première instance de Lille a déclaré l'absence de Camille Deroulers, né à Blandain (Belgique) le 19 décembre 1866, plafonneur, époux de Clotilde Delattre, décédée à Wattrelos (Nord) le 15 novembre 1945, disparu de son domicile, sis à Wattrelos (Nord), depuis le 24 juin 1918.

Par jugement en date du 17 janvier 1952, le tribunal de première instance de Draguignan a déclaré l'absence de Benoist (Georges-Marie-Paul-Ambroise), né le 2 septembre 1901 à Aix-les-Bains (Savoie), fils de Georges-Ambroise-Auguste et de Vessière (Gabrielle), domicilié à Saint-Raphaël (Var), rue Félix-Martin, époux de Bernardot (Marthe), disparu depuis 1944 par suite d'événements de guerre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal, Barlolini, Bouret, Bouvier O'Cottereau, Commentry, Daladier (Edouard), Dassonville, Deloudt (Lucien), Duclos (Hippolyte), Frédet (Maurice), Guyot (Raymond), Loustaunau-Lacau, Mekki, Montalat, Montel (André) (Finistère), Ou Rabah (Abdelmadjid), Taillade, Triboulet, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. de Benouville, Koenig.

Suppléant. — M. Tourné (de M. Charles Tillon).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Pierre Ferri, rapporteur de la commission des finances.

Commission des finances.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Corniglon-Molinier, Cristofol, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dielhelm, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Lamps, Leenhardt (Francis), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Ramarony, Reynaud (Paul).

Suppléant. — M. Triboulet (de M. Frédéric-Dupont).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Calliot (Olivier), Chabenat, Couston (Paul), Deixonne, Goudoux, Mme Guérin (Rose), MM. Le Sciellour, Mallez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Moynet, Peytel, Roucaute (Gabriel), Sion, Vedrines.

Excusé. — M. Desgranges.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Baylet, Billat, Delachenal, Demusois, Droune, Frugier, Gaumont, Genton, Girard, Gosset, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Mignot, Minjoz, Prelot.

Suppléants. — MM. Bartolini (de M. de Chambrun), Commentry (de M. Bardon), Coulon (de M. Charret), Fouyet (de M. Dunas), Lucas (de M. Delos du Rau), Mancey (de M. Jacques Duclos), Sissoko (de M. Dejean).

Réunion de commission du vendredi 29 février 1952.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma: 1re et 2e sous-commission), à quinze heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 29 février 1952.

A treize heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saida et Tizi-Ouzou (Algérie). (N°s 800, année 1951, et 67, année 1952. — M. Jean de Gouyon, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'heure de la reprise du travail du vendredi après-

midi pour les musulmans des territoires d'outre-mer, du Cameroun et du Togo. (Nos 908, année 1951, et 77, année 1952. — M. Razac, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Examen éventuel, selon la procédure de discussion immédiate, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les mois de mars et avril 1952.

Documents mis en distribution le vendredi 29 février 1952.

N° 89. — Proposition de résolution de M. Méric relative au cumul des pensions de veuves de guerre avec l'allocation temporaire aux vieux.

N° 90. — Proposition de résolution de M. Méric tendant à accorder le bénéfice de l'allocation aux vieux à certains titulaires d'une pension de réversion.

N° 92. — Rapport de M. Rabouin sur le projet de loi relatif à l'avancement des juges de paix.

N° 101. — Avis de M. de Maupeou sur le projet de loi tendant à ratifier le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Assailly, Bozzi, Champeix, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Le Basser, Lodéon, Muscatelli, Rogier, Schwartz, Verdeille, Zussy.

Excusés. — MM. Bernard (Georges), Dumas (François), Sarrien.

Suppléant. — M. Boisrond (de M. Rupied).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Chastel, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, M. Fournier (Bénigne), Mme Girault, MM. Landry, Loison, Mathieu, Menu, Méric, Pidoux de la Maduère, Reynouard, Tharradin, Ulrici, Vanrullen.

Délégués. — MM. Brunet (de M. Ali Djamah), Chastel (de M. Brizardi), Dassaud (de M. Fournier [Roger]), Mme Devaud (de M. Leccia), MM. Mathieu (de M. Ternynck), Maurice (de M. Sisbane [Chérif]), Menu (de M. Ruin [François]), Méric (de M. Boulangé), Reynouard (de M. Marcel Plaisant), Tharradin (de M. Vitter [Pierre]).

Suppléants. — MM. Brunet (de M. Sid-Cara [Chérif]), Chambriard (de M. Delorme [Claudius]), Maurice (de M. Gondjout), Patient (de M. Pauly).

Assistait en outre à la séance. — M. de Villoutreys, au titre de la commission des affaires économiques.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le vendredi 29 février 1952, à onze heures (local n° 217):

Examen du projet de douzièmes militaires.

La commission des finances se réunira le vendredi 29 février 1952, à dix heures trente (local de la commission):

Projet de loi relatif aux crédits provisionnels de la défense nationale pour les mois de mars et d'avril 1952 (n° A. N. 2817, 2e législature). — Rapporteur: M. Boudet.

Réunions de commissions du vendredi 29 février 1952.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à quinze heures. — Salle de Brosse.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Salle de Brosse.

Commission de la défense nationale, à quinze heures. — Salle de Brosse.

Commission de la production industrielle, à quinze heures. — Salle de Brosse.

Commission des finances, à quinze heures. — Salle de Brosse.

Commission de la défense nationale, à onze heures. — Local n° 217.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 4 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs, 2e bureau: élection par l'Assemblée nationale de M. Poimboeuf, en remplacement de M. Schock. — M. Georget, rapporteur.

2. — Examen de trois demandes de délai supplémentaire, présentées par la commission de politique générale relatives à: *a*) la demande d'avis (n° 264, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi concernant les conseils de district des Etablissements français de l'Océanie; *b*) la demande d'avis (n° 265, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, dites Grands conseils; *c*) la demande d'avis (n° 271, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

3. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon. (Nos 342, année 1951, et 84, année 1952. — M. Nguyen Khac Su, rapporteur, et n° 114, année 1952. Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant le décret du 30 novembre 1928 instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (Nos 228, année 1951, et 100, année 1952. — M. Randrelsa, rapporteur, et n° 68, année 1952. Avis de la commission des affaires sociales. — Mlle Le Mer, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfance en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans ces mêmes territoires. (Nos 186, année 1951, et 99, année 1952. — M. Randrelsa, rapporteur; n° 107, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du mercredi 27 février 1952.

Présents. — MM. Cazelles, Le Guénédal, Le Van Dinh (Jacques), Monnet.

Suppléants. — MM. Vignes (de M. Schock), Monnet (de M. Kemajou), Le Guénédal (de M. Le Brun Kéris), Cazelles (de M. Mademba), Le Van Dinh (de M. Nguyen Khac Su).

Commission des affaires sociales.

Séance du jeudi 28 février 1952.

Présents. — MM. Borrey, Chekkal Daho, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Michalet, Mme Moreau (Emilienne), MM. Rocloré, Scelles, Ton That Can, Mme Tran Van Chuong.

Excusés. — MM. Alard, Albrand, Mlle Autissier, M. Bolteau, Mme Caffot, MM. Coulibaly, Donnat, Gervain, Guyard, Lapart, Périer, Sar Diawar, Soppo Priso, Mme Marianne Verger.

Suppléants. — MM. Borrey (de M. Zinsou), Chekkal Daho (de M. Begarra), Mlle Le Ber (de M. Paul Catrice), M. Michalet (de M. Milhe-Poutingon), Mme Moreau (de M. Thomas).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 4 mars 1952, à neuf heures trente (local n° 217):

I. — Suite de l'examen du projet de rapport pour avis de M. Jean Scelles sur la proposition (n° 311, année 1950) invitant le Gouver-

nement à renforcer les relations diplomatiques avec le monde musulman.

II. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 80, année 1952) demandant au haut conseil la création d'une commission de l'Union française auprès de l'U.N.E.S.C.O.

III. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 5 mars 1952, à dix heures trente (local n° 116):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de M. Esnault (n° 105, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République, à l'occasion de la participation de la France à l'armée européenne, à préserver la faculté d'assurer éventuellement la défense de l'Union française au moyen, notamment, de forces distinctes de l'armée européenne et, dans ce but, à compléter, conformément aux nécessités modernes, les dispositions de la loi du 7 juillet 1900 portant organisation de l'armée coloniale.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 59, année 1952) relative à la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à incorporer dans l'armée coloniale en qualité de pionniers du génie les appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française.

III. — Nouvel examen du rapport de M. le général Delmas sur la proposition (n° 291, année 1951) de M. Raphaël-Leygues, tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine.

IV. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 5 mars 1952, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 336, année 1951) sur le projet de loi ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

II. — Suite de la discussion de l'avis de M. de Peretti sur la proposition (n° 306, année 1949) sur la planification de l'économie de l'Union française.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de chefs, chefs adjoints et assistants de clinique à l'hospice national des Quinze-Vingts.

Est annulé l'avis paru au *Journal officiel* du 8 février 1952 concernant l'ouverture de concours à l'hospice national des Quinze-Vingts pour le recrutement de chefs de clinique, chefs de clinique adjoints et assistants de clinique à partir du 15 mars 1952.

Des concours auront lieu à l'établissement précité à partir du 5 avril 1952, pour le recrutement de:

Quatre chefs de clinique;

Huit chefs de clinique adjoints;

Vingt assistants de clinique (titulaires et stagiaires), dont quatre au maximum à titre étranger.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de l'établissement, 28, rue de Charenton, Paris (12e), où les demandes d'inscription devront être adressées avant le 1er avril 1952, dernier délai.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de bois de pin originaires et en provenance du Brésil.

(Poste 4 de la liste A[3] de l'accord commercial du 14 juillet 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil, publié au *Journal officiel* du 11 août 1951, les importateurs sont informés de l'ouverture de contingent de bois de pin prévu par l'accord commercial franco-brésilien du 14 juillet 1951 (poste 4 de la liste A[3]).

Les demandes de licences d'importation pourront être déposés à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la huitième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Paris, le 27 février 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
4	gagnent.....	1 000 F.	1 000 F.
8	—	1 000 F.	1 000 F.
65	—	1 500 F.	2 500 F.
91	—	1 500 F.	2 500 F.
41	—	2 000 F.	3 000 F.
40	—	2 500 F.	4 000 F.
566	—	3 000 F.	5 000 F.
143	—	4 000 F.	6 000 F.
993	—	5 000 F.	8 000 F.
297	—	6 000 F.	9 000 F.
705	—	7 000 F.	12 000 F.
495	—	10 000 F.	15 000 F.
2.522	—	15 000 F.	20 000 F.
6.179	—	15 000 F.	20 000 F.
6.415	—	15 000 F.	20 000 F.
0.104	—	20 000 F.	40 000 F.
0.848	—	20 000 F.	40 000 F.
3.945	—	20 000 F.	40 000 F.
2.646	—	30 000 F.	50 000 F.
3.154	—	30 000 F.	50 000 F.
9.158	—	30 000 F.	50 000 F.
1.580	—	40 000 F.	60 000 F.
6.791	—	40 000 F.	60 000 F.
8.229	—	40 000 F.	60 000 F.
1.047	—	50 000 F.	70 000 F.
3.081	—	75 000 F.	80 000 F.
07.813	—	100 000 F.	100 000 F.
33.591	—	100 000 F.	100 000 F.
53.819	—	100 000 F.	100 000 F.
65.846	—	100 000 F.	100 000 F.
76.334	—	100 000 F.	100 000 F.
94.354	—	100 000 F.	100 000 F.
18.146	—	300 000 F.	200 000 F.
61.654	—	300 000 F.	200 000 F.
69.906	—	300 000 F.	200 000 F.
08.277	—	500 000 F.	300 000 F.
09.939	—	500 000 F.	300 000 F.
64.701	—	500 000 F.	300 000 F.
42.558	—	600 000 F.	400 000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
026.162	gagnent.....	1 000 000 F.	500 000 F.
175.658	—	1 000 000 F.	500 000 F.
234.242	—	1 000 000 F.	500 000 F.
324.408	—	1 000 000 F.	500 000 F.
382.655	—	1 000 000 F.	500 000 F.
106.985	—	1 200 000 F.	600 000 F.
200.272	—	1 200 000 F.	600 000 F.
238.625	—	1 200 000 F.	600 000 F.
303.478	—	1 200 000 F.	600 000 F.
154.980	—	2 300 000 F.	800 000 F.
328.101	—	2 300 000 F.	800 000 F.
326.149	—	4 000 000 F.	1 000 000 F.
333.053	—	7 000 000 F.	1 500 000 F.
348.980	—	10 000 000 F.	3 000 000 F.
222.653	—	15 000 000 F.	8 000 000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 5 mars 1952 à Paris.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la sixième semaine du 2 au 8 février 1952.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées	1951 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.323.130	1.073.888	249.242	23,2	»	»
Bagages et consigne	22.500	18.361	4.229	23	»	»
Colis postaux, petits colis	246.210	178.142	68.068	38,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.613.460	3.948.137	1.665.323	42,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.205.300	5.218.528	1.986.862	38,1	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 8 février 1952.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ... au ... 1952.	RECETTES évaluées du 1er janvier au 8 février 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 8 février 1952.	RECETTES comptables du 1er janvier au 8 février 1951.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	7.156.120	7.156.120	6.095.602	1.060.518	17,4	»	»
Bagages et consignes	»	116.130	116.130	102.772	13.358	13	»	»
Colis postaux, petits colis	»	1.181.250	1.181.250	866.638	317.612	36,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	28.956.490	28.956.490	21.280.910	7.675.580	36,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	37.412.990	37.412.990	28.345.922	9.067.068	32	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels*: JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	27 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	28 février 1952 — Cours relevés avant Bourse	28 février 1952 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	27 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	28 février 1952 — Cours relevés avant Bourse	28 février 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	349 95	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	1227 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1226 ..
704 625	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	704 625	8055 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8060 ..
349 90	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	350 ..	163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 21 FEVRIER 1952	AU 14 FEVRIER 1952
Encaisse or		191.146.678.926 »	191.146.678.926 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		15.023.038.856 »	15.031.377.213 »
Monnaies divisionnaires		3.781.851.116 »	3.963.181.722 »
Comptes courants postaux		23.509.241.078 »	18.350.892.992 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		15.100.000.000 »	17.100.000.000 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la banque nationale de Belgique		5.039.250.802 »	5.039.250.802 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 30 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		168.800.000.000 »	169.000.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	616.190.212.302 »		
Effets escomptés sur l'étranger	297.870.004 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	30.025.606.400 »	846.115.898.298 »	847.706.875.617 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	199.602.179.532 »		
Effets négociables achetés en France (7)		229.735.893.228 »	244.789.181.379 »
Avances à 30 jours sur effets publics		19.068.161.000 »	20.750.116.000 »
Avances sur titres		6.120.636.633 »	6.770.894.661 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		21.191.456.350 »	20.232.891.421 »
Divers		21.673.538.825 »	21.042.663.015 »
Total		2.048.028.466.606 Fr.	2.062.403.821.948 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		1.821.192.022.680 »	1.841.133.856.225 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	11.785.177 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	10.947.501.850 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	111.471.503.103 »	185.867.684.547 »	174.452.063.217 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	63.433.891.417 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.463.563 »	303.463.563 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		40.456.689.166 »	46.301.936.293 »
Total		2.048.028.466.606 Fr.	2.062.403.821.948 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 29 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1941 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des Etablissements GEORGET Fils

CAPITAL : 200.000.000 DE FRANCS
ROUTE DE ROCHE-MAURICE, NANTES-CHANTENAY
R. C. : 1191 B.

Obligations 6 0/0 1940.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 16 obligations sorties au tirage du 16 février 1952 et formant, avec les 138 obligations rachetées par la société émettrice, la totalité des 154 obligations à amortir au 1er avril 1952;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
86	52	826	49	1.741	52
117	50	827	49	1.781	49
144	52	836	50	1.861	50
198	49	954	48	1.950	50
285	48	1.067	52	2.067	52
289	52	1.286	51	2.219	51
301	50	1.287	51	2.379	51
305	46	1.375	49	2.446	50
344	51	1.392	52	2.454	51
393	51	1.451	52	2.523	52
429	52	1.503	52	2.701	52
573	49	1.596	52	2.858	52
593	50	1.602	51	2.888	52
740	52	1.608	50	2.954	50
774	46				

ANCIENS ETABLISSEMENTS F. LE ROY & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : LA ROUSSELIERE-VERTOU
R. C. : Nantes 356 B.

Deuxième amortissement des obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé à l'achat en Bourse des 23 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er avril 1952 Il n'y aura donc pas de tirage pour cet amortissement.

L'EBENOID

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.000.000 F
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DES FLEURS, VILLEURBANNE (RHÔNE)
R. C. : Lyon B 3894.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 1.500 obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F, la société L'Ebenoid a procédé au rachat en Bourse de 63 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 5 avril 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les obligations amorties antérieurement ont été remboursées en totalité

AMIDONNERIE ET RIZERIE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : MARQUETTE-LEZ-LILLE (Nord)
R. C. : Lille 18093.

Obligations 4,25 0 0 1944 de 2.000 F.

Troisième amortissement.

Liste numérique des 257 obligations sorties au tirage du 11 février 1952 et remboursables au pair le 1er mars 1952.

17	54	67	87	105	2.113	2.170	2.193	2.195	2.198
109	115	121	126	127	2.209	2.220	2.227	2.229	2.255
157	171	177	186	197	2.257	2.264	2.267	2.274	2.293
202	227	228	269	325	2.310	2.311	2.314	2.317	2.345
348	364	365	369	371	2.354	2.352	2.357	2.358	2.367
387	391	411	416	431	2.376	2.391	2.405	2.416	2.424
449	494	521	532	568	2.480	2.490	2.512	2.529	2.531
592	604	609	635	679	2.540	2.564	2.578	2.594	2.603
690	695	705	715	718	2.622	2.649	2.681	2.713	2.753
725	732	749	750	753	2.776	2.780	2.813	2.820	2.825
755	762	765	777	790	2.827	2.837	2.847	2.852	2.874
805	811	819	865	866	2.8 5	2.899	2.915	2.916	2.920
929	950	964	977	1.006	2.922	2.989	2.992	3.008	3.013
1.014	1.019	1.055	1.062	1.067	3.038	3.042	3.048	3.056	3.071
1.099	1.118	1.138	1.141	1.166	3.075	3.082	3.128	3.162	3.165
1.173	1.190	1.193	1.208	1.214	3.166	3.167	3.169	3.174	3.179
1.235	1.240	1.249	1.282	1.283	3.202	3.242	3.246	3.279	3.287
1.301	1.324	1.332	1.334	1.349	3.294	3.296	3.302	3.322	3.338
1.362	1.439	1.465	1.488	1.556	3.318	3.362	3.372	3.404	3.412
1.564	1.570	1.592	1.605	1.610	3.437	3.443	3.448	3.492	3.511
1.615	1.619	1.627	1.632	1.656	3.512	3.521	3.529	3.542	3.544
1.676	1.700	1.723	1.762	1.765	3.545	3.601	3.606	3.613	3.615
1.773	1.853	1.876	1.877	1.903	3.653	3.668	3.687	3.698	3.735
1.906	1.943	1.949	1.966	1.967	3.766	3.782	3.831	3.860	3.868
1.970	1.977	1.980	2.044	2.049	3.885	3.890	3.906	3.926	3.937
2.053	2.075	2.083	2.117	2.119	3.942	3.955			

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage du 25 janvier 1951.

13	47	251	264	284	2.702	2.812	2.868	2.887	2.896
513	518	519	522	545	2.900	2.986	3.051	3.069	3.106
553	558	573	665	778	3.130	3.190	3.197	3.198	3.230
1.076	1.078	1.172	1.216	1.225	3.232	3.234	3.240	3.250	3.276
1.226	1.234	1.280	1.473	1.500	3.312	3.386	3.459	3.535	3.563
1.868	1.928	2.010	2.014	2.026	3.585	3.625	3.626	3.632	3.646
2.258	2.272	2.280	2.303	2.304	3.654	3.744	3.767	3.836	3.867
2.332	2.362	2.435	2.476	2.515	3.917				
2.544	2.598	2.613	2.621	2.659					

Tirage du 16 janvier 1950.

282	1.227	1.228	1.752	1.929	2.299	2.317	2.891	2.892	2.902

SOCIETE des MINES de FER de GIRAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
Registre du commerce : 51610.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Le septième amortissement prévu pour le 1er avril 1952 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.

Toutes les obligations sorties aux tirages antérieurs ont été remboursées.

AUTOMOBILES INDUSTRIELS SAURER

Société anonyme au capital de 145.000.000 de francs

Siège social : 67, rue de Verdun, SURESNES

Registre du commerce : Seine 13730.

Liste des 373 obligations 6 0/0 1949 sorties au tirage du 21 janvier 1952 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Les deux chiffres entre parenthèses placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.

Les numéros marqués d'un * indiquent que les titres correspondants ont été rachetés par la société et annulés préalablement au tirage du 21 janvier 1952.

44	(51)	4.616*		9.441*		13.337	(44)	17.518	(50)
43	(51)	4.732	(51)	9.590	(52)	13.403	(51)	17.519	(51)
92	(52)	5.044	(52)	9.626	(52)	13.432	(52)	17.542*	
111	(52)	5.081	(52)	9.667	(52)	13.621	(44)	17.555	(52)
356	(52)	5.168	(51)	9.688	(51)	13.623	(44)	17.671*	
441*		5.183	(52)	9.718	(52)	13.696	(52)	17.803	(51)
447*		5.202	(52)	9.730	(52)	13.699	(51)	17.829	(48)
499	(51)	5.209	(51)	9.740	(51)	13.745*		17.830	(52)
547	(50)	5.236	(52)	9.742	(52)	13.779*		17.832	(48)
562	(50)	5.255	(52)	9.744	(52)	13.800	(52)	17.840	(52)
564	(52)	5.357	(52)	9.746	(52)	13.928	(51)	17.872	(52)
618	(51)	5.451	(52)	9.753	(52)	14.071	(52)	17.907	(52)
629	(49)	5.522	(51)	9.792	(51)	14.119	(52)	18.100	(52)
702	(50)	5.557	(52)	9.830	(52)	14.169	(52)	18.126	(49)
716	(52)	5.662	(52)	9.843	(52)	14.189	(52)	18.132	(51)
747*		5.678	(52)	9.876	(52)	14.203	(51)	18.135	(48)
756	(52)	5.734	(52)	9.893	(52)	14.234	(52)	18.154	(49)
789	(52)	5.766	(52)	9.906	(51)	14.243	(50)	18.194	(50)
1.059	(52)	5.865	(52)	10.097*		14.267	(51)	18.237	(52)
1.064	(52)	5.932	(52)	10.107*		14.269	(50)	18.299	(52)
1.065	(52)	6.054*		10.139*		14.273	(46)	18.326	(51)
1.088	(52)	6.146	(52)	10.189	(52)	14.298*		18.390	(50)
1.179*		6.150	(49)	10.199	(50)	14.305	(50)	18.419	(52)
1.212	(48)	6.154	(52)	10.223	(52)	14.523	(52)	18.425*	
1.218	(51)	6.157	(52)	10.240	(52)	14.525	(50)	18.449	(52)
1.250	(51)	6.202	(52)	10.415*		14.614	(52)	18.450	(52)
1.263	(52)	6.270	(52)	10.616	(52)	14.726	(51)	18.577	(52)
1.328	(51)	6.301*		10.703*		14.789	(52)	18.716	(52)
1.418	(51)	6.378*		10.719	(52)	14.823	(52)	18.744	(52)
1.444	(52)	6.380*		10.720	(50)	14.839*		18.748	(51)
1.450	(52)	6.409*		10.828	(52)	14.858	(52)	18.928	(49)
1.457	(52)	6.445*		10.991	(52)	14.925	(52)	18.947	(52)
1.537	(51)	6.561	(52)	11.035	(52)	14.933	(52)	19.090*	
1.577*		6.727*		11.063*		15.298	(52)	19.227	(51)
1.684*		6.880	(52)	11.195*		15.373*		19.281	(51)
1.761	(51)	6.912*		11.250	(51)	15.418	(40)	19.322*	
1.894	(52)	7.028	(51)	11.335	(52)	15.526	(52)	19.366	(52)
1.912	(52)	7.033	(52)	11.358*		15.613*		19.392*	
2.125	(52)	7.149	(51)	11.385	(43)	15.631	(51)	19.405*	
2.150*		7.173	(52)	11.403	(50)	15.674*		19.462*	
2.299	(52)	7.211	(51)	11.411	(36)	15.698*		19.586*	
2.494	(48)	7.228	(51)	11.412	(50)	15.733	(46)	19.705*	
2.520	(52)	7.256	(51)	11.415	(36)	15.740*		19.812*	
2.591	(51)	7.279	(52)	11.417	(52)	15.744*		20.110*	
2.644	(51)	7.339	(51)	11.418	(44)	15.789	(52)	20.126*	
2.695	(52)	7.594	(50)	11.421	(43)	15.807	(52)	20.129*	
2.806*		7.607	(52)	11.428	(52)	15.851	(52)	20.261*	
2.821	(52)	7.732*		11.429	(47)	15.905	(52)	20.557*	
2.879	(51)	7.817*		11.534	(52)	15.972*		20.630*	
2.916*		7.890	(52)	11.551*		16.194	(52)	20.650	(52)
2.927*		7.936	(49)	11.580	(52)	16.218*		20.723*	
2.929*		8.034	(52)	11.624	(51)	16.430	(44)	20.803*	
2.944*		8.129	(49)	11.636	(52)	16.452	(49)	20.828*	
3.029*		8.144*		11.657	(51)	16.522	(52)	20.950*	
3.057	(52)	8.173	(50)	11.696	(51)	16.557	(52)	20.998*	
3.103*		8.183	(49)	11.725	(52)	16.561	(50)	21.008*	
3.115	(52)	8.213	(52)	11.756*		16.578	(52)	21.022*	
3.238*		8.315*		12.023	(52)	16.592*		21.069	(51)
3.299*		8.507	(52)	12.031	(51)	16.628	(52)	21.153*	
3.396	(52)	8.532*		12.033	(51)	16.694*		21.220*	
3.471	(52)	8.540	(50)	12.047	(52)	16.718	(52)	21.275	(52)
3.499	(49)	8.543*		12.088*		16.719	(52)	21.435	(50)
3.513	(52)	8.555*		12.099	(51)	16.724	(51)	21.451	(50)
3.541	(51)	8.590	(52)	12.179	(52)	16.754	(51)	21.739	(52)
3.549	(52)	8.619	(52)	12.221*		16.760	(42)	21.744	(52)
3.600	(51)	8.637	(52)	12.296	(52)	16.766	(51)	21.799	(52)
3.649	(52)	8.638	(52)	12.426	(51)	16.769	(40)	21.821	(52)
3.722	(52)	8.675*		12.487*		16.771	(51)	22.045	(52)
3.734	(50)	8.732	(51)	12.514	(51)	16.775	(52)	22.132	(52)
3.823	(49)	8.779	(50)	12.554	(50)	16.800	(45)	22.248	(52)
3.918*		8.852*		12.557	(52)	16.818	(52)	22.369	(52)
4.097	(51)	8.877	(51)	12.575	(50)	16.846	(48)	22.464*	
4.112*		9.017	(52)	12.639	(51)	16.866*		22.497*	
4.135	(51)	9.064	(51)	12.676	(52)	16.879	(51)	22.519	(51)
4.137	(52)	9.065	(52)	12.759	(52)	16.885	(52)	22.527	(52)
4.173	(52)	9.150	(52)	12.872	(49)	16.931	(50)	22.557	(51)
4.190	(52)	9.189*		12.876	(45)	17.300	(49)	22.618	(51)
4.211	(52)	9.267*		12.928*		17.307*		22.620*	
4.318	(52)	9.283*		13.144	(52)	17.403	(52)	22.802*	
4.405	(52)	9.331	(51)	13.198*		17.413	(52)	22.821	(52)
4.432	(51)	9.395	(51)	13.218	(51)	17.450	(52)	22.842*	
4.570	(51)	9.432	(49)	13.319	(52)	17.496	(52)	22.921*	
4.596	(52)	9.440	(52)	13.321	(51)	17.509	(52)	23.191	(50)

23.201	(52)	24.584	(52)	25.952	(52)	27.716	(51)	29.243	(52)
23.204	(52)	24.621	(51)	26.057	(48)	27.770*		29.313	(52)
23.309	(51)	24.773*		26.075*		27.822	(38)	29.318	(52)
23.312	(52)	24.820*		26.148*		27.863	(52)	29.357	(52)
23.353	(44)	24.840*		26.162*		27.864	(49)	29.378*	
23.354	(46)	24.844	(51)	26.401*		27.888	(51)	29.417	(52)
23.358	(48)	24.857	(51)	26.478	(44)	27.897	(50)	29.469	(52)
23.379	(50)	24.861	(47)	26.479	(52)	28.017	(50)	29.493	(52)
23.415*		24.882	(52)	26.481	(52)	28.040	(51)	29.514	(50)
23.454	(38)	24.912	(51)	26.492	(51)	28.182*		29.610	(52)
23.486	(51)	24.944	(51)	26.580	(52)	28.234	(48)	29.639	(52)
23.506	(50)	24.980	(52)	26.774	(47)	28.309*		29.645	(51)
23.575*		24.986	(52)	26.867	(50)	28.315*		29.664	(52)
23.580	(51)	25.004*		26.876	(51)	28.321	(51)	29.694	(50)
23.608*		25.022	(52)	26.877	(52)	28.336	(52)	29.698	(51)
23.640	(50)	25.065*		26.878	(52)	28.362	(49)	29.699	(47)
23.713	(52)	25.147*		26.943	(52)	28.384	(52)	29.705	(45)
23.727	(51)	25.169	(52)	26.969	(43)	28.478	(51)	29.725	(51)
23.808	(50)	25.212	(52)	26.992*		28.511	(52)	29.758	(50)
23.822	(51)	25.217	(52)	27.014	(50)	28.544*		29.808	(51)
23.844	(52)	25.228	(52)	27.029	(52)	28.595	(52)	29.831	(52)
23.944	(52)	25.241	(52)	27.138	(52)	28.645	(52)	29.836	(48)
23.979	(52)	25.262	(52)	27.170	(51)	28.668	(36)	29.840	(51)
23.986	(52)	25.273	(48)	27.217	(52)	28.704	(47)	29.841	(52)
24.012	(52)	25.275	(50)	27.287	(52)	28.717	(43)	29.844	(48)
24.066	(45)	25.276	(52)	27.297	(51)	28.718	(48)	29.846	(50)
24.077	(51)	25.309	(51)	27.310	(51)	28.757	(51)	29.862	(45)
24.199	(52)	25.318*		27.378	(52)	28.818	(52)	29.864	(48)
24.225*		25.462	(50)	27.398	(52)	28.913	(51)	29.865	(51)
24.230	(51)	25.712	(52)	27.399	(52)	28.953	(52)	29.866	(51)
24.263	(52)	25.717	(52)	27.492	(52)	29.082*		29.869	(49)
24.324	(52)	25.863	(52)	27.518	(51)	29.199	(52)	29.886	(51)
24.392	(51)	25.869	(50)	27.630	(52)	29.211	(51)	29.965*	
24.493	(49)	25.874	(46)	27.659*		29.216	(52)	29.982	(51)
24.522	(52)	25.875	(51)						
24.575	(51)	25.917	(51)	27.690	(52)	29.219	(50)	29.995	(52)

Les obligations amorties en 1952 seront remboursables à partir du 1er mars 1952, à raison de 500 F, coupon au 1er septembre 1952 attaché, pour les obligations nominatives et au porteur (par application de l'article 7 du décret du 4 mai 1949), au Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Société des Magasins Généraux de Toulouse

Société anonyme au capital de 30.500.000 F

Siège social :

16, 17, 19, boulevard des Minimes, TOULOUSE (Haute-Garonne)

Registre du commerce : Toulouse n° 505 B.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mai 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1948 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société d'Etudes, de Financement et de Location de Matériel de Construction

(S. E. F. I. L. O. M. A. C.)

Société anonyme au capital de 51.000.000 de francs

Siège social : 13, avenue du Château-de-Gerland, LYON

R. C. : Lyon n° 18561 B.

Bons 4 0/0 1946 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les numéros des 81 bons amortis au quatrième tirage (5e amortissement) effectué le 21 février 1952 (la société a racheté 475 bons pour compléter cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant les numéros des bons sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉE de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉE de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉE de rembour-sement.
902 à 1.016	1950	**1.747 à 1.858**	1952	2.457 à 2.480	1951

Le remboursement des bons sortis au tirage du 21 février 1952 s'effectuera à partir du 15 mars 1952.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 3 1/2 0/0 1932
DE LA
Compagnie des mines de Bruay.

Les porteurs d'obligations 3 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1932) de la Compagnie des mines de Bruay sont informés que l'amortissement du 15 février 1952 a été réalisé par voie de rachats en bourse.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
151 à 160	48
411 et 412	48
551 à 560	48
623 à 628	48
701	47
709 et 710	47
801 et 802	48
806 à 810	48
831 à 840	47
1.046 à 1.050	48
1.151 à 1.155	45
1.191 à 1.193	48
1.322 à 1.330	50
1.471 à 1.477	50
1.521	46
1.639 et 1.640	46
1.721	44
1.749	47
1.921 à 1.928	47
2.807 à 2.809	48
2.815	48
2.819 et 2.820	48
2.841 et 2.842	46
3.152 à 3.155	48
3.158	48
3.160	48
3.217	47
3.219 et 3.220	47
3.458	48
3.491 et 3.492	40
3.532 et 3.533	44
3.540	44
3.604 à 3.608	44
3.701 à 3.706	40
3.822 et 3.823	45
3.911 et 3.912	47
3.916	47
4.781 à 4.787	40
5.044 à 5.047	48
5.175 à 5.180	48
5.192	48
5.195 à 5.199	48
5.201	48
5.227 et 5.228	47
5.301 et 5.302	47
5.621	47
5.650	48
5.681	50
5.691 à 5.696	47
5.721 et 5.722	47
5.726 à 5.729	47
5.807 à 5.810	48
5.917 et 5.918	48
5.951 et 5.952	48
5.964	49
6.182 et 6.183	49
6.202 à 6.204	48
6.291 et 6.292	47
6.294	47
6.333 à 6.338	47
6.387 à 6.389	46
6.393 à 6.395	48
6.397 et 6.398	48
6.451	47
6.591 à 6.598	50
6.651	49
6.653	49
6.673 et 6.674	47
6.890	50
7.083 à 7.088	47
7.191 à 7.200	50
7.255 et 7.256	49
7.533 à 7.536	48
7.716 à 7.720	49
8.207 à 8.210	48
8.241	43
8.291 et 8.292	48
8.393	47
8.415 et 8.416	48
8.561 à 8.566	48
8.581 à 8.586	48
8.631 à 8.640	47
8.891 à 8.895	43
8.871 et 8.872	45
8.916 à 8.920	48
9.033 à 9.038	47
9.115 à 9.118	45
9.123 et 9.124	50
9.251 à 9.260	48
9.391 et 9.392	48
9.394 à 9.398	48
9.421 et 9.422	48
9.697	47
9.791 à 9.799	48
9.802 à 9.804	44
9.815 à 9.820	47
9.821 à 9.824	45
9.885 à 9.890	50
10.064 et 10.065	48
10.068 à 10.070	48
10.161 à 10.164	50
10.368 à 10.370	50
10.582	48
10.587 à 10.590	48
10.882 à 10.884	47
10.809	47
11.041 à 11.043	47
11.047	47
11.106 et 11.107	49
11.231 à 11.240	45
11.270	49
11.403 et 11.404	47
11.631 à 11.640	47
11.641 à 11.650	50
11.751	48
11.751 à 11.758	48
12.081	45
12.109 et 12.109	49
12.268	46
12.328 à 12.330	50
12.471	50
12.601 à 12.610	47
12.641 à 12.650	44
12.735	45
13.052 à 13.054	49
13.661 à 13.670	46
13.729 et 13.740	48
13.754	47
13.757 à 13.760	47
13.851 à 13.853	47
14.105 à 14.110	48
14.121	47
14.307	47
14.372 à 14.390	48
14.401 à 14.410	48
14.565 à 14.570	50
14.786 à 14.790	46
14.813	49
14.865	40
14.896 et 14.897	48
15.051 à 15.055	49
15.191 à 15.200	48
15.289 et 15.290	46
15.308 à 15.310	47
15.344	48
15.368 et 15.369	49
15.375 à 15.390	47
15.470	48
16.032	49
16.129 et 16.130	49
16.151 à 16.160	48
16.221 à 16.224	50
16.302 et 16.303	50
16.309	50
16.357 et 16.358	48
16.381	46
16.409	50
16.453	45
16.674 à 16.678	47
16.830	47
16.837 à 16.840	48
17.030	49
17.070	47
17.299	50
17.341 à 17.346	42
17.411 à 17.430	47
17.504	47
17.508	46
17.511	48
17.514 à 17.520	48
17.571 à 17.577	43
17.614	44
17.648	44
17.698 à 17.700	48
17.711 à 17.719	46
17.722 et 17.723	48
17.727 à 17.729	48
17.778 à 17.780	46
17.787	50
17.789 et 17.790	50
17.891 à 17.900	48
17.931	43
18.007 à 18.010	49
18.182	49
18.223 à 18.225	47
18.230	47
18.231 à 18.233	48
18.240	48
18.402 à 18.406	49
18.491 à 18.499	48
18.578	50
18.830	49
18.879 et 18.880	47
19.212 à 19.220	47
19.251 à 19.258	48
19.358 à 19.360	48
19.422	43
19.461 à 19.470	48
19.513 et 19.514	46
19.520 à 19.525	46
19.717	50
19.803 à 19.809	42
20.112 à 20.118	48
20.122 et 20.123	47
20.311 à 20.314	46
20.471	48
20.535	48
20.571	47
20.616	47
20.646 et 20.647	48
20.650	48
20.765 à 20.770	46
20.774	48
21.032 et 21.033	47
21.035 à 21.037	47
21.051	49
21.009 et 21.000	40
21.452 à 21.458	48
21.595 à 21.598	47
21.615 à 21.619	50
21.793 à 21.800	47
21.870	47
21.962 et 21.963	48
22.093 et 22.094	50
22.098 à 22.100	50
22.158	47
22.193 à 22.195	49
22.221 à 22.225	47
22.353 à 22.357	48
22.401 et 22.402	50
22.601 à 22.610	50
22.671 à 22.673	49
22.884 et 22.885	46
23.046 à 23.050	48
23.081 à 23.089	47
23.257 et 23.258	50
23.302 à 23.310	48
23.327 à 23.330	48
23.371	50
23.373	50
23.387 à 23.390	47
23.393	49
23.401 à 23.403	50
23.434 à 23.438	45
23.481 à 23.483	50
23.781 à 23.783	50
24.017	47
24.021 à 24.024	50
24.232 à 24.234	48
24.242 à 24.260	49
24.312 à 24.314	47
24.317 à 24.319	47
24.373	44
24.401 et 24.402	50
24.410	49
24.501 à 24.503	45
24.531 à 24.539	48
24.578 à 24.590	45
24.667 à 24.679	48
24.723	49
24.727	49
24.787	50
24.854	47
25.157 à 25.160	43
25.261 et 25.262	46
25.351 à 25.353	50
25.607 et 25.608	46
25.741 à 25.743	45
26.177 à 26.180	48
26.231 à 26.240	47
26.276 et 26.277	43
26.455 à 26.460	48
26.595 à 26.600	47
26.797 à 26.800	47
26.852 à 26.860	44
26.871 et 26.872	48
26.896 à 26.900	50
26.913 à 26.920	47
26.983 et 26.984	44
27.237 à 27.240	47
27.247 à 27.250	44
27.327 à 27.330	47
27.421 à 27.425	48
27.571 et 27.572	46
27.636 à 27.640	43
27.695	46
27.712	49
27.831 à 27.835	47
27.841 à 27.846	45
28.054 à 28.059	44
28.201 et 28.202	47
28.206 à 28.210	47
28.411 à 28.417	49
28.471 à 28.475	48
28.811 à 28.816	44
28.864	49
28.900	47
28.905 et 28.906	44
29.000	44
29.042	49
29.171	44
29.186 et 29.187	47
29.402 à 29.404	44
29.406 à 29.410	48
29.459	44
29.604 à 29.606	44
29.685 et 29.686	45
29.712	50
29.842	43
29.879 et 29.880	50
29.981 à 29.988	50
30.031 à 30.039	48
30.051 à 30.053	48
30.059 et 30.060	48
30.065 et 30.066	48
30.121	47
30.263	43
30.280	50
30.294 à 30.299	47
30.572 et 30.573	45
30.773 et 30.774	50
30.890	47
30.943	46
30.948 à 30.950	46
30.951 et 30.952	46
30.957 à 30.960	46
31.033	49
31.091 à 31.100	49
31.106 à 31.109	49
31.167 à 31.170	45
31.189 et 31.190	48
31.211 à 31.218	46
31.325 à 31.330	48

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
31.447 à 31.449	50
31.741 à 31.750	45
31.850	49
31.858 à 31.900	47
32.003	50
32.021 à 32.023	47
32.027 et 32.028	47
32.090	46
32.094 à 32.100	44
32.121 et 32.122	50
32.151 à 32.157	48
32.240	48
32.241 à 32.250	47
32.273 à 32.275	50
32.361 à 32.366	48
32.381 et 32.382	50
32.411 et 32.412	44
32.451 et 32.452	50
32.641	46
32.654 à 32.655	43
32.737 à 32.740	44
32.741	46
32.892 à 32.896	47
32.973 à 32.980	48
33.051 à 33.055	47
33.110	48
33.179 et 33.180	47
33.201 à 33.208	40
33.231 à 33.233	46
33.235	46
33.237 à 33.239	46
33.541 à 33.545	49
33.588 à 33.590	48
33.728	47
33.732 à 33.734	47
33.736 et 33.737	47
33.772 à 33.776	46
33.906	50
34.176 à 34.180	50
34.185	43
34.271 à 34.280	46
34.546	45
34.573	47
34.621 à 34.628	46
34.651 à 34.653	48
34.724 et 34.725	47
34.734	48
35.088 et 35.089	50
35.108	48
35.160	49
35.471 à 35.480	50
35.581 à 35.590	48
35.656 à 35.660	50
35.698 à 35.600	48
35.700	47
35.758 à 35.760	50
35.813 à 35.820	48
35.871 à 35.873	48
36.121 à 36.130	45
36.191 à 36.200	46
36.431 à 36.434	50
36.434 et 36.439	50
36.477	42
36.402 et 36.403	44
36.659 et 36.660	47
36.882	48
36.968 et 36.969	48
37.011 à 37.015	44
37.112 à 37.120	44
37.203 à 37.210	50
37.305 et 37.306	43
37.400	47
37.580 à 37.584	49
37.652 et 37.653	50
37.657 à 37.660	50
37.729	48
37.848 et 37.849	48
37.962 à 37.967	47
38.027 à 38.030	46
38.133 à 38.135	45
38.189 et 38.190	45
38.469	47
38.481	44
38.610	44
38.758	48
38.781 et 38.782	45
38.905	48
39.024 à 39.028	47
39.114 et 39.115	48
39.124 à 39.127	49
39.295 à 39.300	44
39.305 à 39.310	50
39.599 et 39.600	44
39.634 à 39.640	46

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
39.661 à 39.670	48
39.891 à 39.895	46
39.997	47
40.401 à 40.410	48
40.452 à 40.455	50
40.581 à 40.583	50
41.461 à 41.470	48
42.161 et 42.162	45
42.165 à 42.168	45
42.195	49
42.271 à 42.275	48
42.396	45
42.401 à 42.403	46
42.441	50
42.607 à 42.609	48
42.611 à 42.619	46
42.651 à 42.657	46
42.849	50
43.141 à 43.148	48
43.207	46
43.326 à 43.330	46
43.301 à 43.309	49
43.385 à 43.390	47
43.600	49
43.621	47
43.681 à 43.690	48
43.821 à 43.830	50
43.841 à 43.848	50
43.850	50
43.911 à 43.920	48
43.921 à 43.930	50
44.121 et 44.122	48
44.125	48
44.130	48
44.161 à 44.163	45
44.172 à 44.174	44
44.218	48
44.401 à 44.410	49
44.411 à 44.420	49
44.601 à 44.609	48
44.707 à 44.710	46
44.712 à 44.720	45
44.871 à 44.874	47
44.890	47
44.891 à 44.895	50
44.900	50
44.931	46
45.357 et 45.358	48
45.539 et 45.540	46
45.736 à 45.740	47
45.746	49
45.941	43
46.021 à 46.024	50
46.049 et 46.050	47
46.091 à 46.090	46
46.414 à 46.418	45
46.481	48
46.487	48
46.558 à 46.560	50
46.561 et 46.562	46
46.731 à 46.734	48
46.756 à 46.760	47
46.891 à 46.893	48
46.921 à 46.930	48
47.002	49
47.079 et 47.080	46
47.211 à 47.220	48
47.221 à 47.229	48
47.450	46
47.569	48
47.571 à 47.573	47
47.951 à 47.953	48
48.031 à 48.040	47
48.067 et 48.068	50
48.171 et 48.172	49
48.201 à 48.210	43
48.261 à 48.264	50
48.271 à 48.280	48
48.312 à 48.314	43
48.402 à 48.406	50
48.408 et 48.409	50
48.600	44
48.601 à 48.604	47
48.609 et 48.610	47
48.653 à 48.660	49
48.671	49
48.890	49
48.891 à 48.894	44
49.001 à 49.010	47
49.038	45
49.081 à 49.093	47
49.091 et 49.092	48
49.100	49
49.131 à 49.140	44

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
49.156	47
49.418 à 49.430	45
49.695 à 49.700	50
49.708 à 49.710	48
49.780 et 49.790	48
49.841	50
49.921	50
49.923	50
49.929 et 49.930	50
49.971 à 49.974	50
50.001 à 50.010	45
50.011	46
50.031	45
50.441 à 50.444	47
50.572	45
50.595	45
50.699	43
50.711	48
50.717 à 50.720	48
50.738 à 50.740	48
50.909 à 50.910	46
50.993	50
50.996	50
51.000	50
51.021 à 51.030	50
51.159 et 51.159	46
51.201 et 51.202	43
51.461 à 51.470	47
51.632 à 51.635	47
51.741 et 51.742	46
51.941 à 51.950	50
52.091 et 52.092	44
52.171 à 52.180	47
52.201 à 52.208	46
52.304	43
52.312	47
52.501 à 52.510	50
52.521 à 52.530	50
52.541	45
52.813 à 52.817	48
52.901 à 52.904	46
53.369 et 53.370	49
53.471 à 53.473	46
53.541	43
53.525 à 53.539	45
53.643 et 53.644	50
53.649 et 53.650	50
53.804 à 53.807	47
54.066 à 54.070	50
54.096 et 54.107	50
54.131 et 54.132	50
54.522	50
54.541 à 54.548	50
54.672 à 54.674	47
54.681 à 54.683	48
54.701 à 54.710	46
54.831 à 54.840	46
55.218 à 55.230	48
55.286	48
55.299	48
55.371 à 55.373	48
55.375 à 55.390	48
55.413 à 55.420	47
55.462 à 55.467	44
55.631 à 55.646	48
55.742	48
55.747 et 55.748	48
55.765 à 55.769	46
55.843 à 55.845	50
55.890	47
55.892 à 55.895	47
55.897 et 55.898	47
56.251 et 56.252	44
56.391	50
56.471 à 56.480	49
56.591 à 56.600	44
56.741 à 56.743	48
56.747	48
56.823 et 56.824	46
56.841 à 56.843	49
57.151 à 57.158	50
57.161 à 57.167	50
57.175	44
57.251 et 57.252	47
57.361 à 57.364	50
57.369 à 57.370	50
57.375	46
57.591 à 57.593	41
57.621 à 57.625	50
57.675 à 57.680	44
57.734	46
57.803 et 57.804	44
57.906 à 57.910	50

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
58.093 à 58.097	47
58.207 à 58.210	46
58.241 à 58.250	47
58.251 à 58.300	46
58.331 et 58.332	50
58.441 et 58.442	48
58.445 et 58.446	48
58.561 à 58.570	47
58.621 à 58.630	44
58.645 à 58.650	48
58.661 à 58.668	44
58.732	46
58.911 à 58.915	46
58.917	46
58.930	46
59.063 à 59.069	48
59.075 à 59.080	43
59.561 à 59.560	48
59.751 à 59.753	49
59.956 à 59.959	48
60.031	48
60.101 à 60.110	47
60.141 à 60.150	50
60.602 à 60.605	49
60.821 à 60.830	48
61.011 à 61.020	48
61.061 à 61.070	48
61.125	46
61.130	46
61.614	47
61.720	50
61.758 et 61.759	47
61.816 à 61.830	48
61.951 à 61.955	49
62.281 à 62.290	46
62.317 à 62.319	48
62.355 à 62.360	48
62.361 à 62.365	48
62.431 à 62.440	47
62.471 à 62.480	48
62.539 et 62.540	47
62.556 à 62.560	49
62.830	50
63.411 à 63.415	46
63.451 à 63.455	48
63.571 à 63.580	48
63.771	48
63.778	48
63.923	50
63.931 à 63.940	47
64.021 à 64.025	50
64.231 à 64.233	48
64.237 à 64.240	48
64.350	49
64.351 à 64.359	47
64.370	49
64.505	48
64.510	48
64.511 à 64.516	48
64.518 à 64.520	48
64.521 à 64.524	47
64.616 à 64.620	49
64.656	46
64.972 et 64.973	46
64.975 et 64.976	46
65.031 et 65.032	45
65.232 à 65.236	49
65.351 à 65.355	49
65.514 à 65.519	48
65.551	48
65.558 à 65.560	48
65.571 et 65.572	47
65.601 à 65.620	45
65.702	46
65.709 et 65.710	46
65.732	47
65.859 et 65.860	43
65.925 à 65.927	48
65.996 et 65.997	45
66.061 et 66.065	45
66.105 à 66.106	48
66.149 et 66.150	50
66.291	50
66.439 et 66.440	49
66.469	46
66.471 à 66.480	48
66.678 et 66.679	45
66.691	48
66.699 et 66.700	48
66.781 à 66.790	44
66.898 à 66.899	42
66.901 à 66.909	48

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
66.955 et 66.956	43
67.161 et 67.162	44
67.282 à 67.290	47
67.322	46
67.331 à 67.340	49
67.888	50
67.900	45
68.033 à 68.038	49
68.039	46
68.126	49
68.140	49
68.151 à 68.155	45
68.191	48
68.251 à 68.256	47
68.259 et 68.260	47
68.581 à 68.588	50
68.841 et 68.842	47
68.891 à 68.900	50
68.901 et 68.902	46
68.917 à 68.920	49
68.922	46
68.964 et 68.965	46
69.029 et 69.030	48
69.081	44
69.191	48
69.251 à 69.257	49
69.359 et 69.360	48
69.497 à 69.500	44
69.616 à 69.618	46
69.621 à 69.624	44
69.711 et 69.712	48
69.773 et 69.774	45
69.823	49
69.837 et 69.838	49
69.852 à 69.860	50
70.035 à 70.039	48
70.131 à 70.140	47
70.358	46
70.507	43
70.608 à 70.610	43
70.673 et 70.674	50
70.791 à 70.800	43
70.981	50
71.101 et 71.102	49
71.161 à 71.163	48
71.229 et 71.230	43
71.241 à 71.250	48
71.311 à 71.317	47
71.374	46
71.375 à 71.379	46
71.389	46
71.415	49
71.607	49
71.681 et 71.685	45
71.692 et 71.693	43
71.695 et 71.696	43
71.735	49
71.792 à 71.800	48
71.835 à 71.838	45
71.900	45
72.051 à 72.053	46
72.057 à 72.060	46
72.071 et 72.072	42
72.191	48
72.193 et 72.194	48
72.215 à 72.220	44
72.231 à 72.234	44
72.241 à 72.250	48
72.521 à 72.536	47
72.573 à 72.580	48
72.583 et 72.584	47
72.591 à 72.593	48
72.598 et 72.600	48
72.759	45
72.801 à 72.803	47
72.896 et 72.897	46
72.992	49
73.010	43
73.111 à 73.120	48
73.181	48
73.300	48
73.411	49
73.521	46
73.600	47
73.601	45
73.653 à 73.659	48
73.671 et 73.672	47
73.725	48
73.731 et 73.732	43
73.735 et 73.736	42
73.809	48
73.910	45
74.363 à 74.370	45

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
74.442	46
74.635	46
74.711	50
74.791	47
74.796 à 74.798	47
74.841 à 74.846	48
74.861 à 74.865	48
74.901 à 74.910	43
75.051 à 75.059	47
75.091	44
75.097 à 75.100	44
75.596 à 75.600	47
75.830	47
75.890	46
75.969 et 75.970	48
76.024 à 76.026	49
76.141	50
76.147 à 76.150	50
76.174	47
76.179 et 76.180	47
76.482 et 76.483	44
76.873 à 76.876	47
76.917 à 76.920	48
76.993	48
76.999 et 77.000	48
77.091	48
77.097 à 77.099	48
77.157 et 77.158	44
77.235 à 77.240	48
77.421 à 77.430	48
77.461 à 77.463	50
77.596 à 77.598	48
77.644	50
77.791 et 77.792	50
77.841 à 77.850	48
77.901 à 77.910	46
78.163 à 78.165	50
78.200	48
78.281 à 78.288	47
78.331 à 78.335	50
78.338	50
78.395	50
78.488	43
78.510	43
78.561	43
78.653 à 78.660	46
78.781 à 78.783	50
78.788	50
78.881 et 78.882	48
78.951 à 78.956	48
78.961 à 78.966	46
79.032 à 79.038	47
79.442 et 79.443	48
79.447 à 79.450	48
79.571 à 79.574	49
79.641 à 79.643	48
79.706 à 79.710	47
79.780	47
79.930	46
79.994	44
80.000	44
80.031 à 80.050	46
80.096 et 80.097	50
80.101	47
80.266 et 80.267	48
80.269 et 80.270	48
80.272	50
80.423 à 80.425	48
80.531 à 80.534	48
80.537 à 80.540	48
80.719 et 80.720	48
80.791 à 80.795	48
80.796	48
80.857 à 80.860	46
80.862 à 80.865	44
81.019	43
81.094 et 81.095	47
81.100	47
81.121 à 81.130	48
81.302 à 81.309	44
81.311 et 81.312	46
81.331 et 81.332	48
81.339 et 81.340	48
81.488 et 81.489	50
81.737 et 81.738	50
81.781 à 81.790	48
81.843	48
81.847 à 81.850	48
81.871 à 81.880	48
81.895	43
82.155 et 82.156	46
82.160	46

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
82.181 à 82.183	49
82.612 à 82.616	49
82.701 à 82.707	46
83.218	44
83.285	47
83.530	42
83.545 et 83.546	50
83.582 à 83.585	48
83.599 et 83.600	46
83.807 à 83.810	46
83.894	47
83.995	44
84.085 à 84.090	47
84.111 à 84.114	46
84.125 et 84.126	44
84.331	44
84.353 à 84.356	47
84.431 à 84.440	47
84.486 à 84.489	49
84.570	47
84.587	44
84.661 à 84.670	50
84.695 à 84.699	47
84.851	47
84.853 et 84.854	47
85.228 à 85.230	44
85.241	43
85.249 et 85.250	43
85.261 à 85.268	43
85.285	47
85.289 et 85.290	47
85.355	50
85.360	50
85.500	49
85.941 et 85.942	47
85.950	47
85.967 et 85.968	50
85.974 à 85.978	49
85.981 à 85.983	44
86.016 à 86.018	50
86.141 à 86.150	42
86.341 et 86.342	47
86.603	47
86.606 à 86.610	47
86.621	48
86.661 et 86.662	46
86.664 à 86.668	46
86.710	47
86.758 et 86.759	50
81.703	45
86.814	43
87.171	48
87.268 à 87.270	47
87.271 à 87.277	47
87.361 à 87.370	46
87.696 à 87.700	48
87.761 à 87.770	48
87.783	50
87.831 et 87.832	48
87.850	48
87.927 à 87.930	46
88.084	50
88.361 à 88.364	48
88.367 à 88.370	48
88.421	44
88.531 à 88.540	48
88.563 à 88.570	40
88.594 à 88.596	47
88.701 à 88.710	48
88.841	50
88.981 à 88.987	47
89.011 à 89.016	48
89.019	48
89.021	47
89.060	46
89.097 à 89.099	47
89.113	43
89.148 à 89.150	48
89.221 et 89.222	46
89.224 à 89.230	46
89.256 à 89.260	44
89.441 à 89.450	44
89.494 à 89.500	48
89.711 à 89.715	43
89.781 et 89.782	49
89.821 à 89.828	48
89.961 à 89.968	47
90.056 à 90.060	46
90.183 à 90.185	49
90.331 et 90.332	48
90.350	50
90.303 et 90.304	49
90.501 à 90.503	48

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
90.506 et 90.507	48
90.601 à 90.610	48
90.931 et 90.932	48
91.004 à 91.006	43
91.069 et 91.070	43
91.121 et 91.122	50
91.125	50
91.277	50
91.421 à 91.428	50
91.439 et 91.440	48
91.541	46
91.641 à 91.644	50
91.778	48
91.790	48
91.821 à 91.830	47
91.923 à 91.930	50
91.951	48
91.955 à 91.957	48
92.150	46
92.895	43
92.991	43
93.001 à 93.004	47
93.011 à 93.020	48
93.039 et 93.040	50
93.049 et 93.050	46
93.205 à 93.210	47
93.467	45
93.571 à 93.575	44
93.651 à 93.653	44
93.921	46
93.925	46
93.928 à 93.930	46
94.051 à 94.055	50
94.141 à 94.150	48
94.394 à 94.400	49
94.471	43
94.598 à 94.600	43
94.671 à 94.673	43
94.711 à 94.720	48
94.872 à 94.880	47
94.961 à 94.970	50
94.991	50
94.993 à 94.997	50
95.041	46
95.113 à 95.120	48
95.301 et 95.305	49
95.809 et 95.810	48
95.931 à 95.940	48
95.951 et 95.952	48
95.959 et 95.960	48
95.991	42
96.231 à 96.240	48
96.270	45
96.281 et 96.282	47
96.330	50
96.344 et 96.345	47
96.361 et 96.362	48
96.364	48
96.366 à 96.370	48
91.419 et 96.420	50
96.431 à 96.433	48
96.449	45
96.669 et 96.670	47
96.741 à 96.750	47
96.761 à 96.770	45
96.892	47
96.921 à 96.925	46
96.953	47
97.017 et 97.018	46
97.041 et 97.042	50
97.094 à 97.100	50
97.141	49
97.181 à 97.183	48
97.318	46
97.317 et 97.318	47
97.362 à 97.370	50
97.501 à 97.510	42
97.603 à 97.607	46
97.703 à 97.705	48
97.707 à 97.710	48
97.769 et 97.770	43
98.254 à 98.255	44
98.355	49
98.394 à 98.399	44
98.623 à 98.628	49
98.700	43
98.761 à 98.770	46
98.793 à 98.800	48
98.869 et 98.870	47
98.944 et 98.945	44
98.981 à 98.985	47
99.053 à 99.056	47

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
99.489 et 99.490	48
99.601 à 99.605	48
99.837 à 99.840	48
100.109 et 100.110	43
100.131	44
100.285	45
100.363 à 100.365	47
100.367 à 100.370	47
100.471 et 100.472	48
100.476	48
100.531 à 100.534	48
100.538 à 100.540	48
100.593 à 100.599	46
100.741	47
100.756 à 100.760	47
100.768	50
100.764 à 100.767	50
100.787 et 100.788	47
100.926 et 100.929	48
101.061 à 101.067	47
101.086 à 101.090	47
101.126	45
101.207	47
101.350	49
101.530	50
101.763	44
101.851	47
101.901 à 101.910	43
101.931 à 101.937	47
101.951 et 101.956	50
102.114	46
102.141 à 102.150	50
102.312	44
102.394 à 102.396	50
102.421 et 102.422	47
102.582 et 102.583	49
102.586 à 102.590	49
102.702 à 102.707	45
102.732 à 102.737	43
102.761 à 102.770	46
103.167 et 103.168	49
103.181	41
103.681 à 103.686	47
103.714 et 103.715	50
103.781	49
103.843 à 103.850	48
104.061 à 104.070	50
104.084 à 104.088	44
104.189	50
104.312 à 104.320	47
104.357	48
104.381 et 104.382	46
104.421 à 104.425	47
104.455 à 104.459	47
104.521 à 104.530	47
104.541	48
104.543 à 104.550	48
104.861 à 104.870	47
104.924 à 104.930	48
105.113	47
105.255 et 105.256	48
105.371 à 105.380	48
105.421 à 105.430	48
105.526 à 105.529	44
105.573 à 105.577	50
105.591 à 105.600	47
105.611	48
105.778	47
105.781 à 105.783	48
105.861 et 105.862	46
105.991	46
106.131 à 106.134	48
106.196 à 106.200	48
106.241 et 106.242	50
106.317 à 106.319	45
106.330	48
106.447 à 106.450	46
106.462 à 106.464	47
106.491 à 106.494	50
106.828 à 106.830	43
106.924	47
106.925 à 106.930	47
106.931 à 106.933	44
106.961 à 106.964	50
106.974 à 106.977	48
107.402	46
107.407 et 107.408	46
107.466 à 107.470	48
107.471 à 107.475	48
107.549 et 107.550	47
107.555 à 107.558	50
107.591 à 107.593	46
107.599 et 107.600	46
107.752	49
107.798	48
107.851 à 107.860	44
107.871 à 107.879	50
107.972 à 107.974	46
108.004	48
108.031 à 108.037	50
108.112	45
108.293 à 108.295	45
108.373	48
108.411 et 108.412	43
108.418 à 108.420	43
108.471 à 108.473	47
108.479 et 108.480	47
108.503 à 108.509	45
108.521 à 108.527	44
108.619	48
108.621 à 108.629	46
108.714	50
108.791	49
108.793	49
108.827 à 108.830	50
108.831 à 108.833	50
108.921 à 108.930	48
109.026 et 109.027	47
109.030	47
109.041	49
109.047 et 109.048	49
109.261 à 109.266	47
109.302 à 109.308	44
109.462 et 109.463	49
109.661 à 109.670	50
109.701 à 109.710	47
109.725 à 109.730	50
109.821 à 109.825	48
109.843 à 109.850	48
109.918	49
109.941 à 109.946	49
110.063 à 110.070	50
110.461	49
110.479 et 110.480	47
110.870	49
111.551 à 111.557	48
111.591 à 111.596	48
111.590 à 111.592	48
111.594 à 111.596	48
111.685 à 111.690	50
111.689 et 111.690	50
111.751 et 111.752	47
111.758	47
111.901 à 111.910	49
111.914 à 111.920	47
112.056 à 112.059	44
112.421 à 112.424	48
112.429 et 112.430	48
112.431 à 112.438	46
112.448 et 112.449	46
112.467 à 112.470	40
112.611 et 112.612	43
112.683	49
112.711 à 112.717	48
112.767 à 112.770	48
112.854	49
112.865	49
112.877	49
112.881 à 112.890	45
113.301 à 113.310	49
113.664 et 113.665	49
113.741 à 113.749	49
113.931	47
114.003 et 114.010	44
114.281 à 114.286	43
114.288	43
114.305	47
114.311 à 114.315	44
114.358 à 114.360	44
114.412	42
114.450	42
114.591 et 114.592	48
114.624 et 114.625	48
114.627	48
114.641 à 114.648	44
114.695	50
114.761 à 114.770	50
114.780	49
114.874	47
114.877 à 114.880	47
114.963 à 114.967	49
114.981	46
115.011 à 115.015	47
115.031 à 115.032	46
115.201	50
115.297	50
115.299 et 115.300	50
115.335	46
115.340	46
115.739 et 115.740	46
116.141 à 116.150	44
116.191 à 116.200	48
116.304	50
116.421	49
116.534	48
116.573 et 116.574	47
116.589 et 116.590	50
116.630	45
116.971 à 116.973	47
116.978 et 116.979	47
117.029	46
117.195	47
117.231 à 117.233	46
117.353 et 117.354	50
117.454 et 117.455	47
117.457 et 117.458	47
117.743 et 117.744	47
117.746 et 117.747	47
117.784	43
117.877 à 117.880	47
117.881 à 117.883	44
117.891 à 117.893	48
117.962 à 117.980	48
117.994 à 117.996	48
117.998	48
118.031 à 118.033	46
118.039 et 118.040	46
118.044	43
118.093	44
118.225 à 118.228	48
118.299 et 118.300	47
118.309	49
118.551 à 118.557	44
118.561 à 118.576	47
118.639 et 118.640	47
118.780	45
118.810	46
118.972	47
118.979 et 118.980	47
119.024 à 119.025	44
119.061	47
119.067	47
119.089 et 119.090	47
119.148 et 119.149	47
119.251	50
119.361 et 119.362	50
119.321 à 119.330	43
119.341 à 119.343	44
119.361 à 119.363	50
119.612	48
119.619	48
119.791 à 119.793	50
119.981 à 119.989	50
120.097 à 120.100	48
120.194 et 120.195	48
120.198	48
120.200	48
120.199 et 120.200	47
120.351	45
120.566	45
120.844	48
120.915 à 120.920	45
121.421 et 121.422	50
121.429	50
121.483 à 121.490	49
121.491 et 121.492	48
121.498 à 121.500	48
121.507 à 121.510	50
121.521 et 121.522	47
121.641 et 121.642	45
121.701 à 121.709	50
122.037 à 122.040	49
122.081 et 122.082	48
122.088 à 122.090	48
122.109	47
122.239	47
122.321 et 122.322	49
123.004 à 123.010	48
123.193 à 123.195	50
123.197 et 123.198	50
123.441 à 123.450	44
123.461 à 123.470	44
123.756 à 123.760	47
124.002 à 124.008	50
124.141 à 124.150	49
124.230	48
124.293	44
124.851 à 124.860	48

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 28, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS (7e)

Registre du commerce : Seine n° 214206 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 6 1/4 0/0 1950 de 10.000 F nominal, la société Energie Electrique du Maroc a utilisé par le rachat en Bourse du nombre voulu d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme correspondant à l'amortissement fixé au 1er mai 1952.

Il n'y a donc pas lieu à remboursement au pair de 7.720.000 F de capital nominal d'obligations dont l'amortissement est prévu en mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

L'amortissement précédent avait été réalisé également par voie de rachats en Bourse.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

ETABLISSEMENTS SELLIER - LEBLANC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 197.010.000 F

SIÈGE SOCIAL : 43, BOULEVARD MARÉCHAL-JOFFRE, A BOURG-LA-REINE (SEINE)

R. C. : Seine n° 60214.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 10.000 F.

Amortissement anticipé.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse une partie des titres à amortir au 1er novembre 1973 et la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1974

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 9 février 1952, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 26 novembre 1915 dont furent l'objet les biens appartenant à Louis (Joseph), de nationalité française, demeurant à Phalsbourg, 114, rue de Liban.

Par ordonnance en date du 9 février 1952, le président du tribunal civil de Metz a donné mainlevée du séquestre ordonné le 2 avril 1920 dont furent l'objet les biens appartenant à Mme Bretel (Asra), née Fickinger, de nationalité française, demeurant à Lohaucerholz (Allemagne), 167, Friedrichstrasse.

Par ordonnance en date du 21 janvier 1952, le président du tribunal civil de Metz a rectifié l'ordonnance du 11 décembre 1951 en ce sens que le nom de M. Curt-Charles Schweitzer sera substitué à celui de Mme Emile-Curt-Charles Schweitzer, complétée par la mise sous séquestre des biens de la dame veuve Emile-Laurent Schweitzer, née Jung (Marie).

Par ordonnance en date du 31 décembre 1951, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à :

Ehl (François), villa Hubertus, Deidenhofen (München) ;

Niemann, née Briot (Stéphanie), Stromberg (Westphalie) ;

Theis (Fritz), parc autos, Metz-Woippy ;

Epoux Umhey (Frédéric) et Marie, née Nicola, Schwetzingen (Bade),

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du président du tribunal de Saint-Mihiel du 4 février 1952, il a été donné mainlevée de l'ordonnance du président dudit tribunal du 2 mars 1915, prononçant la mise sous séquestre des biens appartenant au sieur Ménard, et à la dame Eugénie Groskoff, demeurant à Montfermeil.

Par ordonnance en date du 4 février 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens cependant de la communauté existant entre M. Kieffer (Ernest), 20, rue de Magdebourg, à Paris, et son épouse, née Schwartbourg, ordonnance de mise sous séquestre du 19 mars 1945.

Par ordonnance en date du 4 février 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens dépendant de la succession de M. Rudolski (Samuel), de son vivant marchand de tissus, 123, rue d'Aboukir, à Paris, et domicilié 55 *bis*, quai de Valmy, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 26 juin 1916.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Schneider (Edouard), et spécialement sur le montant du dépôt au Crédit commercial de France, ordonnance de mise sous séquestre du 6 décembre 1945.

Par ordonnance en date du 30 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines, en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme veuve Poerringer, domiciliée à Anweiler (Palatinat), et notamment de ses droits dans les successions confondues des époux Vigneron, ses père et mère, et donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 et les articles 29 et 40 de la loi du 21 mars 1947.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la remise à M. le directeur des domaines, en qualité de séquestre de la société à responsabilité limitée Juckelka, des sommes, titres et valeurs déposés à la Banque Jordaan, 3 et 5, rue Saint-Georges, à Paris, par le sieur Juckelka, ordonnances de mise sous séquestre des 18 mai 1951 et 24 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 18 janvier 1952, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée établi par son ordonnance du 16 avril 1946 sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant aux époux Missler, domiciliés 59 *bis*, rue Jouffroy, à Paris.

Par ordonnance en date du 18 janvier 1952, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 30 novembre 1945 sur les biens s'a dans l'arrondissement judiciaire de Versailles, appartenant aux époux de Bejarry.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Boyadjopoulos (Aristotélès), né le 10 octobre 1916 à Smyrne (Turquie), demeurant à Marseille, chemin de Mimet, à Plan-de-Cuques, demande qu'il soit substitué à son nom patronymique de Boyadjopoulos celui de Bajade.

M. Jajnavits (Zoltan), né le 26 mars 1913 à Sighet (Hongrie), demeurant à Paris, 30, rue du Temple, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils Alain-Serge, né le 11 mars 1946 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux pour substituer à son nom patronymique celui de Janaud ou subsidiairement celui de Janeau (Jean).

M. Fijalkowski (Jean), né le 24 juin 1901 à Wielkie'uki (Pologne), demeurant à Paris, 11, rue de la Tour, agissant tant pour son compte personnel que pour ses enfants mineurs : Flore, née à Boulogne-Billancourt le 10 novembre 1936 ; Alain, né le 11 janvier 1940 à Antibes ; Anne-Marie, née le 28 juillet 1942 à Paris, et Françoise, née le 25 mai 1945 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Fijal.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Holman, avoué à Falaise.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Falaise en date du 30 janvier 1952, rendu sur la requête présentée au nom de Mme Marie-Louise-Eugénie Vivier, veuve de M. Eugène-Marcel Desaunay, couturière, demeurant à Acqueville, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Eugène-Marcel Desaunay, son mari, en son vivant sans profession, demeurant à Acqueville, décédé le 15 mars 1951, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait tenue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné,

A Falaise, le 21 février 1952.

E. Holman.

Etude de Me Rolle, avoué à Epinal, 4, rue Gilbert.

Par jugement du 8 février 1952, le tribunal civil d'Epinal a donné acte à Mme Hélène Falus, commerçante, à Epinal, de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, M. Léon Kalo Platavasis Stavrinidès, décédé à Epinal le 1er février 1948, et ordonné que cette demande serait rendue publique conformément à la loi.

Pour extrait :

G. Rolle.

AVIS DIVERS

Société des Ports Marocains de Mehedya, Port-Lyautey et Rabat-Salé

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION AMIABLE

AU CAPITAL DE 14.998.125 F (ENTIÈREMENT REMBOURSÉ)

SIÈGE SOCIAL : 25, RUE DE COURCELLES, PARIS

R. C. : Seine n° 31951.

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires de la Société des ports marocains de Mehedya, Port-Lyautey et Rabat-Salé, en liquidation amiable, sont informés qu'il est procédé à une cinquième répartition s'élevant à 250 F brut par action de jouissance.

Cette répartition étant soumise à la taxe proportionnelle de 18 0/0, il sera mis en payement un montant net de 205 F par action.

Ce payement sera effectué à partir du 29 février 1952 aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, contre remise du coupon n° 26 à détacher des actions de jouissance au porteur ou sur estampillage des certificats nominatifs.

Le capital étant entièrement remboursé, cette répartition représente un troisième bonus de liquidation.

Les liquidateurs.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Le Moto-Club de l'Est** change son titre, qui devient **Moto-Club de la banlieue Est**, et modifie ses statuts. Siège social: 171, avenue Jean-Jaurès, Montfermeil.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Quiers.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciennes élèves, parents et amis de l'école publique de filles.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de filles, Ozouer-le-Voulgis.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Jura. **Association de parents d'élèves des écoles publiques de la commune de Barretaine.** But: défense des intérêts moraux de l'école publique. Siège social: école de Barretaine.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Entr'aide communautaire France-Quo Vadis.** But: développer l'esprit d'entr'aide et apporter des secours moraux, matériels et financiers à ceux qui souffrent. Siège social: 241, rue Saint-Martin, Paris.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des maîtres d'apprentissage de la S. N. C. F.** (région Ouest). But: entr'aide professionnelle. Siège social: 19, rue d'Amsterdam, Paris.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de la commune de Saint-M'Hervé.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-M'Hervé.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Moret-sur-Loing.** But: diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: mairie de Moret-sur-Loing.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association Saint-Jean.** But: fonder des œuvres de bienfaisance dans la paroisse de Huillé telles que cercles, salles de jeux, salle d'études, bibliothèques populaires; pourvoir à l'entretien de ces œuvres et venir spécialement en aide aux écoles libres, sans que cette Association ait aucun caractère lucratif. Siège social: chez M. [illegible], au bourg de Huillé.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Club saumurois du chien de défense.** But: grouper les personnes s'intéressant au dressage du chien de défense. Siège social: café National, 29, rue Molière, Saumur.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Ball-Trap-Club de Gommécourt.** But: pratique du tir aux armes de chasse sur buts mobiles. Siège social: Grande-Rue, Gommécourt.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de [illegible]. **Volley-Ball-Club de la jeunesse.** But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: mairie de [illegible].

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Bailly-Carrois.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Bailly-Carrois.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité national de la qualité française** transfère son siège social du 150, boulevard Haussmann, Paris, au 115, rue du Bac, Paris.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Ilot Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres; entente avec les associations similaires. Siège social: 36, rue Anatole-France, à Chaville.

8 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Garde-Club (section rugby et basket-ball).** But: éducation physique, pratique des sports. Siège social: bar de l'Industrie, avenue Gabriel-Péri, la Garde.

10 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Amicale laïque et conseil des parents d'élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Montemaggiore.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue de l'Horloge, Riom.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Mérite civique**, ligue française d'entr'aide sociale et philanthropique, transfère son siège social du 99, boulevard de la Chapelle, Paris, au 22, rue de Trévise, Paris, et modifie ses statuts.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de Constantine. Association de jeunesse **Colonie de vacances Saint-Augustin**, à Herbillon (Bône). But: organisation et réalisation d'activités pouvant promouvoir les colonies de vacances pour enfants, jeunes gens et jeunes filles et foyers et leur procurer des distractions et des vacances saines et éducatives. Siège social: 5, place Bugeaud, Constantine.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de [illegible]. **Colonies sociales de vacances du Haut-Chablais.** But: organiser, durant la période des vacances scolaires, des caravanes d'enfants de santé délicate et recherchés en principe dans les foyers modestes, en vue d'un séjour à la montagne en colonie. Siège social: mairie d'Albertville.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Montayan**, à Salies-du-Salat. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame de Montayan, à Salies-du-Salat.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Office municipal des sports.** But: grouper les différentes sociétés locales et exploiter le stade municipal. Siège social: hôtel de ville de Fère-Champenoise.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association dénommée: **Service médical de garde des villes du Havre, Sainte-Adresse, Sanvic et Bléville.** But: mettre à la disposition de chaque malade les soins médicaux d'urgence dont il a besoin et gérer les fonds mis à sa disposition par les collectivités intéressées. Siège social: 30, rue [illegible], le Havre.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association populaire et éducative dite **Cercle Saint-Denis.** But: tous jeux et sports, cours de chant, réunions et conférences, soirées populaires et excursions collectives. Siège social: 1, rue Hénon, Lyon.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association de l'aide familiale ouvrière.** But: soutien matériel et moral de la mère de famille du milieu populaire dans sa tâche au foyer. Siège social: 31, rue de la Fraternité, Sète.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture de [illegible]. **Amicale laïque de [illegible].** But: diffusion de la pensée laïque; organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, [illegible].

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: diffuser la pensée laïque; établir un lien entre les familles et l'école; organiser des loisirs culturels. Siège social: école publique de garçons, la Chapelle-au-Mans.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Poisson.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Poisson.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Famille sanitaire féminine de l'Avenue du Château.** But: amélioration du matériel d'enseignement, aide aux œuvres scolaires, orientation et placement des élèves. Siège social: 31, avenue du Château, Lyon.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des parents d'élèves de Bruailles.** But: diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, œuvres scolaires. Siège social: école publique de garçons, Bruailles.

12 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Amis réunis de Givors.** But: entraînement et élevage des pigeons voyageurs et amélioration de la race. Siège social: restaurant Tramoni, 31, rue Pierre-Sémard, Givors.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association des parents d'élèves de l'école de Saignes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, place de l'Eglise, Saignes.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Société de chasse de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.** But: défendre le gibier contre le braconnage et favoriser son repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Cantine des écoles publiques de [illegible].** But: servir un repas chaud aux enfants inscrits dans les écoles publiques de la commune et restant à l'école pendant l'interclasse. Siège social: mairie de [illegible].

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale des écoles publiques d'Ourouer-les-Bourdelins.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons d'Ourouer-les-Bourdelins.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Association **Ping-Pong-Club du Midi.** But: pratique et vulgarisation du sport du ping-pong. Siège social: 1, avenue Jean-Jaurès, Décines-Charpieu.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité du souvenir Bronzeville.** But: maintenir le souvenir des camarades morts pendant l'occupation allemande; organiser une cérémonie commémorative une fois par an. Siège social: 21, rue [illegible], Lyon.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Club boulisto de Monplaisir.** But: faire aimer et propager le sport boules dans la région. Siège social: 34, grande-rue de Monplaisir, Lyon.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association nationale des auteurs et compositeurs anciens combattants change son titre, qui devient **Association nationale des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique anciens combattants,** et transfère son siège social du 9, rue Ballu, au 80, rue Taitbout, Paris.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Quissac.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer les œuvres scolaires, péri et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: école publique de garçons, Quissac.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation. Siège social: écoles publiques, Caveirac.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école des filles du Sacré-Cœur de Fresnes-sur-Escaut.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 37, rue Caffin, Fresnes-sur-Escaut.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph de Fresnes-sur-Escaut.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 115, rue Benoît Monfroy, Fresnes-sur-Escaut.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Les parents d'élèves et amis des écoles publiques de Robache-Saint-Dié.** But: défendre la pensée laïque et les institutions laïques existantes; veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique et la faire bénéficier des subventions qui pourraient être attribuées par l'Etat; prolonger l'œuvre scolaire et éducatrice de l'école par l'organisation de loisirs culturels (bibliothèques, causeries, promenades, cinéma) pour les enfants d'âge scolaire et les adultes. Siège social: école publique de garçons de Robache-Saint-Dié.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Association de parents d'élèves de l'école primaire libre Auboyer.** But: organiser le fonctionnement matériel d'écoles libres. Siège social: place de la Mairie, la Souterraine.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles des Olmes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, les Olmes.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Club français du carlin.** But: propager la race du carlin en France. Siège social: 17, rue Deveau, Cholet.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'institution secondaire d'Athis-Mons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 16, rue de la Montagne, Athis-Mons.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves des classes élémentaires de l'institution Saint-Joseph d'Epinal.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits dans les classes élémentaires de l'institution Saint-Joseph; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 56, rue des Soupirs, Epinal.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents et amis des petits de l'école maternelle du quai Charles-VII, à Chinon.** But: faire de l'école une vraie maison des petits enfants, accueillante et joyeuse, et venir en aide aux enfants malheureux. Siège social: école maternelle, quai Charles-VII, Chinon.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Sou des écoles de Neuvy-Grandchamp.** But: continuer l'œuvre éducatrice de l'école laïque. Siège social: école de garçons, Neuvy-Grandchamp.

15 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société française de biosthétique.** But: développer les études physiques, chimiques et biologiques qui président à l'élaboration des produits de beauté « sur mesures » et à leur utilisation, dans un but esthétique, à la chevelure et à l'épiderme; exercer toutes activités autorisées par la loi entrant directement et indirectement dans le cadre du paragraphe précédent. Siège social: 34, rue Fortuny, Paris.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Société de chasse La Saint-Hubert de Terre-Neuve-Nuisance.** But: protection du gibier, repeuplement, création de réserves et réglementation de l'exercice de la chasse. Siège social: mairie de Luçay-le-Mâle.

16 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Caisse des écoles publiques de Cussy-en-Morvan.** But: faciliter la fréquentation scolaire. Siège social, mairie de Cussy-en-Morvan.

16 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association **Société de Saint-Vincent-de-Paul** (conseil central de Bayonne). But: entr'aide matérielle et morale des pauvres et des vieillards sans ressources. Siège social: 6, rue de la Salie, Bayonne.

16 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement amical de la cité du Combattant de Paris** transfère son siège social du 108, boulevard Masséna, au 123-125, boulevard Masséna, à Paris.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Vespa-Club d'Alès-Cévennes.** But: organisation de rallyes, compétitions et promenades en vue d'un développement touristique et sportif. Siège social: Riche-Hôtel, Alès.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Foyer Marguerite-Dupuis.** But: recevoir et héberger dans un foyer familial les enfants et les adolescents en danger moral ou moralement abandonnés, pour leur donner une éducation adaptée à leur cas et leur permettre de trouver une place normale dans la société. Siège social: foyer Marguerite-Dupuis, Marigny-les-Usages.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Quézac.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Quézac.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société **Jeunesse et Gaieté.** But: développer l'amour de la scène, encourager le talent des artistes amateurs et leur donner la possibilité de manifester ce talent en public; organiser les loisirs au village; créer et maintenir entre ses membres des relations amicales. Siège social: chez M. Launay, Saint-Loup.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Centre laïque de la lecture publique.** But: travailler au développement de l'éducation populaire en utilisant la lecture comme moyen d'accès à la culture. Siège social: école de filles, rue Négrier, Alger.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque,** association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Saint-Hilaire-en-Lignières. But: diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire. Siège social, mairie de Saint-Hilaire-en-Lignières.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale laïque de Saint-Amand-de-Belves.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Saint-Amand-de-Belves.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale laïque de Savignac-du-Bugue.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Savignac-du-Bugue.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale laïque de Rouffignac.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école de garçons, Rouffignac.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Association scolaire Les Marguerites, du collège La Boétie de Sarlat.** But: développer l'esprit de camaraderie, d'entr'aide et de solidarité et organiser des loisirs éducatifs. Siège social: collège La Boétie, Sarlat.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: développer le goût de l'exercice des pompes et agrès. Siège social: mairie de Fougères-sur-Bièvre.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Antoine de Thenezay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Antoine de Thenezay.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Thenezay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres Siège social: école Notre-Dame de Thenezay.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale des conscrits de la classe 1933.** But: bienfaisance et entr'aide entre les hommes nés en 1913 et habitant Mâcon. Siège social: café du 19e-Siècle, quai Lamartine, Mâcon.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Mornant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue Puits-de-la-Forge, Mornant.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des bouchers de Bruyères et des environs.** But: assurer l'abatage des animaux de boucherie destinés à ses adhérents et accomplir toutes formalités légales s'y rapportant. Siège social: à l'abattoir, Bruyères.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

19 novembre 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune.) **Club sportif auchellois.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football. Siège social: café Nowak, rue Georges-Bernard, Auchel.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.